

SAINT-DENIS

Au fur et à mesure

Ont participé à ce numéro :

Joël Roman

Association Islam et Laïcité

Nadège Turpin,

pôle socio-démographie
secteur des études locales

Christine Bellavoine,

sociologue, responsable du
secteur des études locales

coordination :

secteur des études locales

Mairie de Saint-Denis - BP 269 - 93205 SAINT-DENIS CEDEX 1

tél. 01 49 33 69 01 - fax. 01 49 33 66 33

christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr

Fondateur du secteur des études locales
et de la revue Saint-Denis au fur et à mesure : **Jean Claude VIDAL**

Saint-Denis au fur et à mesure

Les sociétés urbaines connaissent des transformations massives et la société locale se complexifie.

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques municipales, au plus près des réalités, nécessitent de plus en plus, la mise en place de démarches scientifiques de connaissance des réalités locales : connaissances plus fines des populations, des grandes problématiques sociales et urbaines, de l'état des rapports sociaux... Elles viennent en complément d'autres formes de connaissance et de rapports à la population qui découlent de l'exercice de la démocratie locale et des missions de service public communal.

Il ne suffit pas de connaître, il faut aussi faire connaître. Depuis 1991, "**Saint-Denis, au fur et à mesure**" se donne pour objectif de constituer un temps fort de socialisation d'informations, de données, d'études, de sources d'information,... Il s'agit avant tout d'un instrument de travail qui vise à favoriser des élaborations collectives contribuant par leurs apports à éclairer, *au fur et à mesure*, le mouvement de la société locale dans tous ces aspects. "**Saint-Denis, au fur et à mesure**", publie des textes de socialisation de savoirs, d'études et de recherches élaborés par des acteurs sociaux, par des chercheurs et étudiants et autres partenaires de la Ville.

Le secteur des études locales

Le secteur des études locales anime et édite "Saint-Denis, au fur et à mesure...", revue communale d'études.

Le secteur des études locales a pour mission principale de participer - selon une démarche scientifique - à l'élaboration d'une meilleure connaissance de la société locale et de l'activité municipale afin de favoriser des réflexions prospectives, des réflexions sur les politiques municipales et de conforter le rapport au réel de l'instance municipale.

La démarche du secteur des études locales se mène en resserrant les liens entre chercheurs et acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun, de leurs rôles et compétences réciproques, ce qui implique autonomie, écoute réciproque et dialogue permanent.

Le secteur des études locales réalise (ou participe à la mise en place) des études de cadrages socio-démographiques et des recherches sur la société locale dans les domaines des sciences sociales. Il suit également des études plus finalisées mises en place par les Directions qui le sollicitent. Il intervient en conseil auprès des Directions pour la mise en place d'études et l'exploitation de données. Il mène, dans son domaine, une mission de coordination, de synthèse et de socialisation des connaissances.

Comment retrouver rapidement un article dans les différents numéros de « Saint-Denis, au fur et à mesure. » ?

Les derniers numéros : à la fin de chaque numéro de “Saint-Denis, au fur et à mesure”

Trouver l’ensemble des parutions dans **l’index thématique**, en ligne sur le site internet de la ville <http://ville-saint-denis.fr>

Pour consulter la collection sur place : le service documentation, contact au 01 49 33 65 57

SOMMAIRE

Invité

page 7 **La laïcité en France, retour sur la loi de 1905,**
Joël Roman, association Islam et Laïcité

Culture

Page 23 **L'Enquête de public(s) du TGP de Saint-Denis**
Christine Bellavoine, secteur des études locales

Socio-démographie

page 45 **Atlas infra-communal de Saint-Denis, les données
socio-démographiques à l'échelle des IRIS**
Nadège Turpin, secteur des études locales

Habitants et activité

page 91 **Evolutions du chômage et du RSA,**
Secteur des études locales

page 105 **Au sommaire des précédents numéros**

La laïcité en France, retour sur la loi de 1905¹

Joël Roman²

Le 24 janvier 2015, Alain Gresch, Joël Roman et Julia Belhamissi, de l'association Islam et Laïcité, ont animé une matinée de formation à destination des élus de la municipalité de Saint-Denis, portant sur la question de la laïcité et des controverses qui peuvent s'exprimer en son nom dans l'action publique locale. Cette manifestation, prévue initialement en octobre dernier, prenait bien sûr un relief particulier alors que les attentats de janvier 2015 ont eu comme effet de placer cette notion de laïcité au centre du débat public. Mais, si ce lien peut poser question, il vient au final confirmer la nécessité de revenir au texte et à l'esprit de la loi de 1905 portant sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, d'en mieux comprendre ses contenus et objectifs, ainsi que ses effets. Nous remercions l'association Islam et laïcité de nous permettre de diffuser ici une version écrite de cette intervention.

7

Tout d'abord, il me paraît important de souligner que si l'on se réfère à la loi de 1905, il est paradoxal d'invoquer la laïcité à propos des attentats de janvier dernier. Il est évident qu'il n'y a pas besoin de la laïcité pour trouver que ces assassinats commis de sang-froid sont des choses absolument effroyables et doivent être évidemment condamnés avec la plus grande fermeté. Cela n'a aucun rapport au fond avec la question de la laïcité et c'est très étonnant que le débat actuel

¹ Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat

² Association Islam et Laïcité

conduise à ce qu'on revienne sur la laïcité, que l'on rappelle la laïcité, que l'on s'angoisse même autour de la laïcité. Nous sommes face à un désordre évident au regard de l'ordre public, mais, encore une fois, qui ne pose en aucune façon le problème de la laïcité et certainement pas de manière centrale. Ainsi, lorsqu'on prône l'enseignement de la laïcité à l'école comme mesure à prendre d'urgence, c'est peut-être en soi une bonne chose, mais je ne vois pas très bien comment cela répondra aux événements actuels qui, du moins me semble-t-il, ne mettent pas du tout en cause la laïcité. Lorsqu'on fait de Charlie Hebdo un organe de la laïcité en affirmant que la laïcité avait été attaquée à travers Charlie hebdo, il me semble que cela relève d'une confusion, qui est d'ailleurs présente dans la notion même de laïcité.

Passer du camp de la laïcité à la laïcité comme règle commune

La laïcité comprend deux significations. Nous pouvons parler d'une part de la règle commune, de la laïcité telle que la loi la définit comme forme de coexistence des différentes convictions et croyances des uns et des autres. Et puis, il y a le fait que cette laïcité a pris naissance dans un pays où le catholicisme était de très loin la religion dominante, et constituait une force politique importante. Par son idéologie, par l'orientation de ses responsables, le catholicisme était lié à l'hostilité à la République. Ainsi, il ne faut pas oublier que l'origine de la laïcité était aussi de lutter contre l'emprise de la religion catholique sur la société française. Il s'agissait d'un catholicisme extrêmement hostile à l'idée républicaine et aux principes qui fondent la République. La laïcité désignait donc aussi un camp : le camp laïc et le camp catholique se faisaient face. La laïcité comme camp, ce n'est pas la même chose que la laïcité comme règle commune. Le génie d'Aristide Briand et de Jean

Jaurès³ c'est d'avoir inventé cette idée que la laïcité était de l'ordre de la règle commune. Ils ont arraché l'idée de laïcité de cette emprise d'un camp contre l'autre.

Aujourd'hui encore, il me semble que beaucoup des ambiguïtés et incertitudes autour de la question de la laïcité tiennent à cela. Lorsqu'on parle d'associations laïques, les organisations laïques, les partisans de la laïcité, c'est plutôt cette laïcité là qu'on a en tête, celle du camp de la laïcité. Je ne dis pas que cette acception est fautive, mais attention de ne pas faire glisser ce sens-là comme étant celui de la loi de 1905, ce qui n'est justement pas le cas.

Depuis Napoléon, le Concordat était le régime organisant le rapport entre les religions et l'Etat. Le catholicisme en constituait bien sûr le socle et l'accord entre l'Etat français et le pape faisait que la religion fonctionnait comme une sorte de service public. Les ministres du culte, les curés étaient comme des fonctionnaires rétribués sur des fonds publics, et rendaient un service qui était de permettre que les individus puissent pratiquer leur culte. Cette disposition avait été étendue aux autres cultes « reconnus » : le culte israélite, comme on disait à l'époque, et les différents cultes protestants. L'Etat contractualisait avec diverses organisations créées ad hoc, parfois de manière un peu autoritaire, notamment par Napoléon, pour représenter les juifs d'une part et les protestants d'autre part, ces religions n'ayant pas la structure centrale et hiérarchisée du catholicisme.

Ce concordat est devenu caduc. Des conflits se multiplient sous le gouvernement d'Emile Combes et les relations diplomatiques avec le Vatican sont rompues. Il y avait donc une situation de vide juridique à laquelle il fallait trouver une solution⁴. L'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat mûrit, même si les formes pouvaient encore prendre des

³ Les deux parlementaires principaux rédacteurs et défenseurs de la loi 1905, au sein de la commission présidée par Ferdinand Buisson.

⁴ Deux exceptions à cette fin du Concordat : la Guyane (ordonnance de Charles X qui fait du Catholicisme la religion officielle et l'Alsace Moselle, restée sous le système concordataire bismarckien toujours en vigueur après son retour dans la nation française.

orientations très différentes. La commission parlementaire, présidée par Ferdinand Buisson, et dont le rapporteur est Aristide Briand, parvient à faire passer dans la loi de 1905 l'esprit d'une séparation qui soustrait l'Etat à l'emprise de l'Eglise, mais qui laisse les églises, les cultes, les religions, libres de s'organiser comme ils l'entendent.

Certains, dont Emile Combes, défendaient une vision beaucoup plus maximaliste de la séparation, qui prônait non seulement la séparation entre l'Etat et les cultes, mais également l'intervention de l'Etat sur les formes d'organisation des cultes eux-mêmes. Il s'agissait de ne pas laisser l'Eglise catholique fonctionner avec la structure hiérarchique qui est la sienne, au risque de conserver ainsi une sorte d'Etat dans l'Etat. On croise ici une certaine approche républicaine, qui a toujours développé une grande méfiance envers toutes les formes de regroupement, d'appartenances de corps intermédiaires, qui pouvaient potentiellement menacer, diviser l'unité nationale. Dans cet esprit, ne pouvait être autorisée que la forme d'association consacrée par la loi 1901, d'individus qui décideraient, à partir de la base, qui est leur chef et qui les représente. Il est évident que ce type d'organisation ne pouvait que conduire à l'éclatement du catholicisme et à sa quasi disparition, ce que souhaitaient secrètement bien sûr les partisans de cette solution. La solution retenue par Briand et Jaurès se situe dans une optique de pacification, et donc de promotion d'une certaine liberté pour les cultes, qui peuvent s'organiser eux-mêmes. Fondamentalement, la loi de 1905 s'articule autour de trois volets principaux.

Les principales articulations de la loi de 1905

Le premier volet concerne l'ensemble des éléments relatifs à la **séparation du politique et du religieux**. Avec la Loi, le politique constitue un domaine dans lequel le religieux ne doit pas interférer. Cela ne veut pas dire que le religieux ne peut s'exprimer sur les questions politiques mais cela veut dire qu'il n'a pas de statut de droit public qui l'autorise à intervenir en tant que tel dans l'organisation de la

chose publique. Première conséquence de cette séparation, il a fallu établir un inventaire des bâtiments religieux : selon la loi, les bâtiments construits avant 1905 devenaient propriétés de l'Etat, mis gracieusement à disposition de l'Eglise. A l'époque, cela correspondait à 90% des églises catholiques, quelques temples protestants et quelques synagogues. Nous y reviendrons.

Le deuxième point que fonde la loi de 1905 concerne **la liberté de conscience**, comprise comme liberté individuelle. Cela signifie que chacun peut croire, penser ce qu'il veut. Cela induit qu'on peut être religieux de n'importe quelle croyance, mais qu'on peut aussi ne croire en rien, qu'on peut être athée et qu'on peut aussi changer de religion. Si l'apostasie reste un problème pour les religions, ça n'est pas le cas pour l'Etat, qui garantit aux individus le droit de changer de religion, ou d'abandonner toute religion s'ils le souhaitent. D'une certaine manière, c'est en référence à cette question de la liberté de conscience qu'est liée en partie ce qui est de l'ordre de la législation répressive sur les sectes, apparue beaucoup plus tardivement. Les sectes ne sont pas critiquées en tant qu'organisations religieuses, ce qui serait contraire à la loi de 1905, mais en tant qu'elles constituent une emprise, en tant qu'atteinte à la liberté de conscience. La législation contre les sectes vise les comportements sectaires et les structures manipulatrices de la liberté individuelle. En ce sens, elle est fondamentalement liée à la liberté de conscience.

Le troisième volet de la loi de 1905, c'est **la liberté de culte, de religion**. Fondamentalement, la loi garantit à chacun le fait de pouvoir non seulement croire ce qu'il veut, mais également d'exercer le culte qui est le sien, et vaquer aux activités liées aux cultes. Fréquenter le temple, la mosquée, la synagogue ou l'église, faire des pèlerinages, faire des processions devient une liberté constitutionnelle. Ce volet nous permet d'affirmer que la loi de 1905 n'est pas anti religieuse, que la laïcité comme règle commune n'est absolument pas anti religieuse, n'est pas hostile à la religion, mais qu'elle est indifférence vis-à-vis des religions. Paul Ricœur disait que la laïcité était une forme d'agnosticisme institutionnel ; il me semble que cette expression est très juste. La laïcité met entre parenthèse la croyance. En affirmant que

la religion ne concerne pas les structures officielles de l'Etat, on affirme en même temps la liberté de culte.

Religion et espace(s) public(s)

L'esprit de la loi de 1905 est parfois traduit par le fait que la religion serait d'ordre privé, et non de l'ordre public. Il me semble qu'il convient d'être plus précis et de distinguer ce qui relève du droit public et de l'espace public. La religion est de droit privé, et non pas de droit public, c'est-à-dire que les règles de droit qui organisent la religion ne peuvent pas être des règles de droit public, qui organisent les institutions publiques et l'ensemble des institutions qui dépendent des pouvoirs publics. Cette distinction juridique ne signifie pas que la religion n'existe pas dans l'espace public. La religion existe bien dans l'espace public physique, c'est quelque chose qu'on fait à plusieurs de manière visible : une procession c'est visible, une sonnerie de cloches, on peut l'entendre, les édifices du culte sont visibles dans l'espace public etc. La religion existe dans l'espace public physique, elle existe également dans l'espace public entendu comme espace de discussion. Il y a des journaux confessionnels, il existe des chaînes de télé et des stations de radio avec des sensibilités communautaires, de différentes communautés ; cela fait partie de l'exercice de cette liberté constitutionnelle qui est la liberté de culte. Ne confondons pas lorsqu'on parle de public ce qui est de l'ordre de l'espace public dans lequel la religion a toute la place qu'elle veut et qu'elle peut prendre, il n'y a aucune restriction à avoir à cet égard, et de ce qui relève du droit public, ce qui serait le cas si par exemple les religions exigeaient d'avoir des salariés comme des fonctionnaires.

En 1905, l'islam est une affaire coloniale

Dire que l'islam est le nouveau venu dans le paysage, est à la fois juste - c'est vrai qu'avant 1905, l'islam n'existait pas à proprement parler comme composante religieuse du territoire hexagonal - et faux puisque l'islam existait dans ce qui était partie intégrante de la République française, l'islam existait en Algérie, à l'époque département français. Les parlementaires de 1905 ont consacré les trois derniers jours de débats parlementaires qui précèdent l'adoption de la loi à l'Algérie, et donc à l'islam.

Ce qu'il en ressort, c'est que la séparation ne s'appliquera pas à l'islam, pour une raison simple, c'est qu'elle est constitutive de la non-citoyenneté des musulmans. Etre musulman *est* ne pas être citoyen français, ces derniers étaient tenus à l'écart de la citoyenneté française. L'Algérie était un département français mais les algériens autochtones n'avaient pas la citoyenneté française. Elle était accessible dans certains cas, moyennant un certain nombre de barrières, qui n'étaient pas totalement infranchissables, mais c'était quand même difficile, et extrêmement rare. Le statut d'indigénat enfermait les indigènes dans un statut de sous-citoyen, et l'islam est constitutif de ce statut-là. Le statut personnel qui régissait la condition des indigènes était le droit musulman coutumier. Si on devenait citoyen français, on n'était plus régi par le statut personnel, et donc par ce droit coutumier. Lorsqu'on devenait citoyen français, il fallait donc s'extraire de l'islam, quasiment abjurer l'islam.

En 1905, l'exclusion de l'islam de la loi n'est pas due à ses composantes internes, n'est pas due au dogme musulman, n'est pas liée au Coran, etc. Bref, cette exclusion ne tient absolument pas à des raisons religieuses mais à des raisons politiques liées à la question coloniale.

Après 1905, les effets de la loi

Globalement, l'intuition de Jaurès et Briand s'est vérifiée, à savoir que la loi allait permettre une forme de pacification du conflit religieux, conflit ancien et toujours très violent dans la France du 19^{ème} siècle. Si cette pacification est confirmée par un certain nombre d'évolutions, un point de discorde demeure cependant, concernant la question de l'école. Cette question a continué de constituer une des pommes de discorde autour de la laïcité, et participe de la survivance d'un camp laïc, au sens restreint du terme, face à un camp catholique.

La pacification

Elle n'a pas été évidente d'emblée. En 1905 et dans les années suivantes, des affrontements, parfois assez violents, se sont déroulés autour des inventaires des bâtiments religieux. L'Etat devait en effet établir la liste de ses biens, devenant comptable de la gestion de ces bâtiments. Ces inventaires conduisaient les officiers des administrations à entrer dans les églises et demander des comptes. L'Eglise a pris prétexte de ces intrusions de l'Etat pour s'insurger contre ces inventaires, et s'opposer à leur réalisation. Ces affrontements, qui ont conduit à mort d'hommes, ont incité l'Etat à endosser une attitude de retrait et de prudence. Les inventaires ont ainsi été fait au fur et à mesure que la situation le permettait, par exemple lorsqu'un toit devait être réparé, etc.

D'une façon générale, l'application de la loi de 1905 s'est déroulée de manière douce et relativement libérale. On peut remarquer que si le conseil d'état est saisi en permanence sur toute une série de demandes concernant l'application de la loi (processions, sonneries de cloche, etc.), la jurisprudence du conseil d'Etat est relativement libérale : sauf s'il y a vraiment un trouble majeur à l'ordre public, comme une impossibilité de circuler de façon durable dans l'espace public, et ce n'est en général pas le cas, c'est bien une liberté constitutionnelle que

celle de la liberté de culte et cette liberté est au final consacrée par cette jurisprudence contre ceux qui voulaient la restreindre.

De son côté, le catholicisme a aussi beaucoup travaillé à partir de la loi. Paradoxalement, il me semble que le catholicisme français a été lui aussi un bénéficiaire de la loi de 1905, on l'oublie souvent. Certes, les catholiques avaient pris parti majoritairement contre la loi. Mais comme cette dernière les incitait à ne compter que sur leurs propres forces, cela les a obligés à se mobiliser, à inventer des formes d'existence dans la société. Cela a conduit à la création du mouvement d'action catholique et à toute une série de mouvements de ce type qui étaient des mouvements de la société, des organisations sociales. Le catholicisme social au sens large a pris naissance dans ces mouvements issus de la loi 1905.

Il y a eu en outre un effort de réflexion théologique sur ce que pouvait être l'Eglise au sein d'une société pluraliste. Cette réflexion, conduite par des théologiens jésuites ou dominicains, pour l'essentiel, issue de la situation créée par 1905, a conduit ces personnes à devenir les experts du concile Vatican 2. Les experts de Vatican 2 étaient pour l'essentiel des théologiens français issus de cette expérience-là. C'est pour cette raison que ce concile a reconnu officiellement le pluralisme religieux. Au final, la modernisation de l'Eglise, et pas seulement de l'Eglise de France est, du moins me semble-t-il, un des effets indirects de la loi de 1905 et a permis au fond au catholicisme de devenir à peu près tolérable dans une société pluraliste et laïque comme la nôtre. Nous parlons ici de l'essentiel et non de certaines dérives du catholicisme.

On peut citer également l'engagement politique commun, dans un premier temps à travers la guerre de 1914 et par le fait que la République en sorte vainqueur, comme sanctionnée positivement par l'épreuve du feu. Dans les tranchées, catholiques et non catholiques se sont rapprochés dans les combats communs, et puis évidemment la résistance ensuite, pendant la seconde guerre mondiale. Même si cela n'était pas aussi simple et clair que je ne l'énonce, au regard des itinéraires d'un certain nombre de laïcs et de catholiques pendant la seconde guerre mondiale, il est clair que la religion n'était pas un

clivage, entre d'un côté les laïcs avec De Gaulle, et les catholiques avec Pétain. Les uns et les autres se sont rendu compte que la religion n'était pas le point essentiel d'affrontements, contrairement à d'autres questions et d'autres valeurs, comme on le verra très vite à partir de la Libération, essentiellement celle de la justice sociale. Autour de cette question, un front va se former ou se reformer après la résistance, avec une partie du monde laïc, notamment les communistes, et une partie du monde catholique, notamment ceux qui représentaient le catholicisme social.

L'Ecole demeure un point d'affrontement

Il y avait tout d'abord la réalité de l'importance quantitative des écoles catholiques, même si la République avait commencé, dans les années 1882-1886 avec les lois Ferry, à laïciser une partie de l'enseignement. Cela avait consisté pour l'essentiel à retirer à l'Eglise catholique le quasi-monopole qu'elle avait sur l'enseignement, soit de droit soit de fait, pour créer l'enseignement laïc et cette obligation qui avait été faite à la République de fournir un enseignement laïc accessible à tous. Il a fallu à ce moment-là rompre avec l'emprise catholique sur l'Ecole. Dans les faits, l'école catholique a continué d'exister de manière importante, avec ses cadres, ses responsables, ses structures... Après 1905, l'ensemble de ses domaines d'activités notamment scolaires, sportives, thérapeutiques, (l'église avait encore énormément d'hôpitaux, de dispensaires, etc.) ont été progressivement laïcisés mais la question de l'école est longtemps restée un point épineux.

Plusieurs épisodes en attestent, sans parler de la seconde guerre mondiale et du régime de Pétain. La loi Debré de 1959 constitue une sorte de compromis institutionnel, bien que cette formule soit sans doute contestée par les laïcs qui s'y sont opposés. La loi Debré organisait la capacité de l'Etat de subventionner les écoles privées comme contribuant au service public de l'Education. Selon la loi, les écoles souscrivant un contrat d'association avec l'Etat, ce qui est le cas de la grande majorité des écoles privées aujourd'hui, peuvent bénéficier

d'un certain nombre de subventions publiques sous la forme notamment de la prise en charge de la rétribution des enseignants par l'Etat.

L'organisation de cette coexistence des deux systèmes avec une assistance légale de l'Etat pour le système privé a duré jusqu'au projet Savary, vieux projet porté par la gauche, de réunification du système scolaire, de fusion du système privé dans un vaste système public, qui avait été appelé à l'époque le SPULEN (Service Public Unifié et Laïc de l'Education Nationale). Ce projet avait fait l'objet de nombreuses négociations avec les représentants des organisations laïques, de l'enseignement privé et de l'Eglise catholique. Mais parallèlement, l'affrontement violent autour de cette question avait mis plusieurs milliers de personnes dans la rue. Le projet de loi est abandonné en 1984.

Pour ma part, et par rapport à notre réflexion d'aujourd'hui, je ne crois pas que la question de la laïcité ait été un élément central dans le débat à ce moment-là. Ce qui m'apparaît plus central, c'est la question de la liberté d'enseignement. Un certain nombre d'observateurs ont mis en évidence que le levier utilisé par les défenseurs de l'école privé était beaucoup plus un positionnement de consommateurs d'école qu'un positionnement idéologique des partisans de l'enseignement religieux. Autrement dit, ce que voulait la plupart de ceux qui se sont mobilisés dans ce mouvement, ce n'était pas tant préserver la possibilité et le principe d'un enseignement catholique, c'était davantage affirmer la possibilité d'avoir un recours en face à des difficultés et des problèmes qu'on pouvait rencontrer dans l'enseignement public ordinaire ; il faut savoir qu'à l'époque, beaucoup d'enfants passent à un moment ou un autre dans l'enseignement privé. Cette idée que l'enseignement privé est une alternative à un dysfonctionnement réel ou projeté de l'enseignement public est assez répandue. Et l'idée que disparaisse cette possibilité était apparue comme insupportable pour un certain nombre de gens. Cette question du service au public rendu par l'Education nationale, la question des usagers, a pris une place plus importante que la question de la laïcité, qui, en 1984, n'était pas très présente. La solution trouvée à ce moment-là a été la loi Chevènement,

qui a entériné l'abandon de la loi Savary, et qui est revenue pour l'essentiel aux dispositions antérieures contenues dans la loi Debré. C'est la situation sur laquelle nous sommes aujourd'hui, et qui n'a pratiquement pas bougé depuis, à l'exception de quelques aménagements, notamment sur le statut des enseignants.

Quand la question de la laïcité resurgit essentiellement à propos de l'Islam

La montée de la préoccupation générale autour de la question de l'Islam au sein de la société française s'exprime de différentes manières, à différents moments, et sous différents prétextes. On peut situer la première émergence à l'occasion de la révolution iranienne. Ceux qui avaient pris parti pour se sont vus très vite reproché d'avoir soutenu une révolution religieuse et non pas une révolution politique. A la fin des années 70 se déroulait parallèlement un autre conflit extrêmement fort en Pologne où là, le catholicisme a fonctionné comme une soupape antitotalitaire relativement importante. A côté d'une religion antitotalitaire, l'idée commence à se répandre que l'Islam serait porteur d'un *totalitarisme vert* (expression qui date de la révolution iranienne). En France, des controverses éclatent dans les usines et au sein du monde syndical, concernant le droit à la prière des travailleurs immigrés. A l'occasion des grèves automobiles de 1982-1983, c'est la première fois que *le Monde* titre sur la grève des ouvriers *musulmans*, auparavant appelés ouvriers maghrébins ou algériens.

Quoi qu'il en soit, on peut situer la première manifestation vraiment forte de conflits autour de l'Islam dans le débat public autour de la question du foulard de Creil en 1989. A partir de ce moment-là, la question de la laïcité et de ses rapports avec l'Islam ne va plus cesser d'animer l'actualité de différentes manières.

Du point de vue juridique, il n'y a théoriquement aucun problème puisque comme nous l'avons vu, la liberté de culte est en France une

liberté fondamentale. La pratique du culte musulman est tout à fait légale, permise, autorisée et rien ne vient interdire, en quelque sorte, la possibilité de se référer à l'islam. Par ailleurs, à ma connaissance, rien n'interdit non plus à un musulman de vivre dans une société non musulmane et on peut d'ailleurs s'interroger sur cette propension à rechercher la compatibilité du Coran avec la laïcité. Le Coran est un texte religieux et la signification des écrits du Coran est d'abord l'affaire des musulmans. Je ne souscris pas à cette tendance de décrypter ce qui serait prescription coranique et ce qui n'en serait pas et je pense que ceux qui sont les mieux armés pour le faire, ce sont les musulmans eux-mêmes. Il peut y avoir un débat entre eux, et notamment sur le port du foulard, mais ce n'est pas un débat dans lequel les non musulmans ont à entrer.

Il n'empêche que le port du foulard représente dans le débat public le problème persistant, et multiforme, emblématique de ces relations difficiles entre Islam et République. De l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public à la question de l'accompagnement des mamans portant le foulard lors des sorties scolaires, nous pouvons également citer le débat autour de la crèche Babylou. Il s'agissait du port du foulard par des femmes, non pas fonctionnaires mais exerçant des activités de service public, ou qui peuvent être considérées comme telles, et plus généralement sur l'enjeu que cela représente autour de la petite enfance. Le débat a été assez virulent, des pédopsychiatres expliquant comment les enfants pouvaient être impressionnés par le fait d'être pris en charge par des professionnelles portant le foulard.

Les autres débats qui ont pu se produire par ailleurs concernent des questions essentiellement locales, notamment un débat sur la construction des mosquées. Rappelons que la loi de 1905 interdit la construction d'édifices religieux, donc de mosquées, alimentées par des fonds publics. Dans certaines situations, des conflits sont apparus sur le subventionnement attribué à certaines structures.

Cette question m'amène deux réflexions. Dès lors que l'islam devient une religion présente sur le sol français, la question des lieux de cultes se pose comme un besoin social auquel il faut trouver les moyens de

répondre. Deuxième élément, même si la loi interdit les subventions directes, l'esprit de la loi permet d'en contourner la lettre, en subventionnant par exemple une association culturelle adossée à une association religieuse. Cela a été le cas pour toute religion. Rappelons également qu'au lendemain de la première guerre mondiale, l'Etat français a financé la Mosquée de Paris, le justifiant par une sorte de rattrapage vis-à-vis des musulmans, compte tenu de ce qui avait été fait auparavant pour les catholiques, les juifs et les protestants. Au final, la plupart des édifices musulmans ne sont pas des édifices subventionnés sur des fonds publics et les musulmans ne le demandent pas d'ailleurs. La plupart sont financés par les fonds privés, collectés dans la communauté et ce qui est en cause, ce sont les autorisations administratives de construction, ou d'aménagement de locaux existants, mais pas de fonds publics.

Certains élus locaux concernés par la construction de mosquées s'interrogent cependant sur la participation des Etats étrangers et/ou de riches particuliers étrangers dans le financement des mosquées, et par là même sur leur mainmise sur l'islam français. Cette situation concerne une minorité de situations et effectivement, même si certains Etats, notamment du golfe, le Qatar et l'Arabie Saoudite plus précisément, financent, cette situation concerne de mon point de vue les communautés musulmanes elles-mêmes, leur capacité à refuser ou non ce type de financement et ne relève pas réellement d'un problème d'ordre public ou un problème de laïcité, en tout cas au regard de la loi.

En revanche, sur la question de la mainmise des Etats étrangers sur l'islam en France, il me semble que le principal problème relève des imams et du fait que le Ministère de l'intérieur délègue, notamment aux états maghrébins, la gestion des communautés. On entend souvent les mêmes s'insurger contre les ingérences étrangères et se tourner vers les services des renseignements généraux des pays maghrébins. Aujourd'hui, il manque des imams pour animer les quelques 2 000 mosquées en France et la plupart des imams sont recrutés à l'étranger, encore récemment le ministre de l'intérieur a annoncé le recrutement de 100 imams en Algérie. Le fait que les imams, dans la religion

musulmane n'ont pas à être reconnus par une instance hiérarchique, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres cultes, complique la question et les recrutements en question ne répondent pas toujours à des critères religieux. Il y a donc bien une réflexion à avoir, qui ne contrevient absolument pas au cadre de la loi française sur la laïcité, sur la question du recrutement et de la formation des Imams en France, qui parlent français et qui sont issus des communautés musulmanes vivant ici.

Certains autres problèmes apparaissent localement, comme par exemple celui des carrés musulmans dans les cimetières, ou de manière moins anecdotique, la question des nourritures et du jeûne du Ramadan. Dans quelle mesure l'Etat peut-il organiser ou du moins souscrire à une organisation qui permette une nourriture halal ou le jeûne du Ramadan, dans les cas de restauration collective ?

En ce qui concerne la nourriture halal, il y a d'une part l'organisation économique de la distribution de viande Halal, des conditions d'abattage, etc. Les choses sont de ce point de vue relativement normées, il n'y a pas de problèmes particuliers de laïcité, nous sommes dans un cadre économique banal : il y a un marché, il y a des clients, et des fournisseurs. En revanche, là où il peut y avoir des problèmes, c'est essentiellement autour des formes de restauration collective, si tant est qu'il existe des demandes vives qui s'expriment pour bénéficier d'une nourriture halal. Il y a depuis longtemps dans un certain nombre de structures, et je pense aux hôpitaux, la possibilité, du moins théorique, de respecter un interdit alimentaire ; les problèmes posés sont souvent des problèmes d'organisation et de mise en œuvre.

Dans les faits, la solution souvent retenue reste de proposer un menu avec viande et un menu sans viande. C'est la solution la plus pratique, d'un point de vue économique, et qui permet à chacun de s'y retrouver, pour peu que le débat ne porte pas sur des principes incontournables. Sur la pratique du jeûne du Ramadan, des questions sont soulevées concernant les professionnels en charge d'enfants. Il peut y avoir dans certains cas des règles de sécurité qui peuvent s'appliquer et contextuellement venir limiter la pratique du jeûne, mais d'un point de

vue théorique, nous sommes là dans la liberté individuelle de pratiquer son culte. Globalement, ce qui est important concernant la loi de 1905, en tant que telle, qui définit le cadre juridique de la laïcité, c'est qu'elle ne permet pas de relever des problèmes de principes fondamentaux qui viendraient entacher particulièrement la question des liens avec les musulmans. Dans les cas relevés, (foulard, nourriture, mosquée...) il ne me semble pas qu'il y ait un problème de principes fondamentaux. Rappelons par ailleurs qu'il a fallu 40 ans à l'Eglise catholique pour accepter la laïcité, globalement à partir de 1945.

On peut également aborder la question des organisations représentatives musulmanes. Pour les communautés juives, Bonaparte a créé le Consistoire par un décret, ce qui aujourd'hui ne serait bien sûr pas possible. Nous sommes ainsi dans une ambiguïté avec le conseil français du culte musulman (CFCM). On ne sait pas très bien s'il représente l'équivalent du CRIF ou du Consistoire israélite de Paris, qui s'occupe des affaires religieuses. Le pouvoir travaille avec eux sous une double casquette. Il me paraît ainsi impossible de demander au CFCM, à l'occasion d'un attentat, de dire que les musulmans sont contre. Les instances religieuses sont libres de le faire mais elles ne doivent pas être sommées de le faire. Le CFCM a eu néanmoins un avantage, c'est de régler théoriquement la question des aumôniers, nommés dans les prisons, ou dans l'armée. Cependant, il y a de réelles dissensions entre les différentes communautés musulmanes, sans compter que de nombreux musulmans se définissent comme athées, à l'instar des juifs athées. Nous devons ainsi nous garder d'unifier cette grande diversité au sein de l'appellation de la communauté musulmane, et si l'Etat trouvait pratique d'avoir un « chef » comme interlocuteur au sein de l'Eglise catholique, cela ne marche pas avec les autres religions. Il faut s'habituer à avoir des interlocuteurs multiples selon les contextes.

L'enquête de public(s) du TGP de Saint-Denis

Christine Bellavoine¹

La démocratisation culturelle toujours en question

Faire référence à la démocratisation culturelle pour questionner le public d'un théâtre subventionné comme le Théâtre Gérard Philipe, centre dramatique national de Saint-Denis s'inscrit dans une réflexion déjà bien balisée. Elle est indissociable de l'émergence de la politique culturelle en France². Ravivée après la seconde guerre mondiale avec Jean Vilar, l'idée d'une création théâtrale susceptible de rassembler dans un « théâtre populaire » le spectre le plus large de la société française est alors très vivace et se traduit en objectif de politique publique.

Interrogeant cet idéal, la sociologie des années 60 et 70 analyse les mécanismes sociaux de la construction des goûts et pratiques culturelles, vecteurs des logiques de distinction et des rapports sociaux de domination.³ La démocratisation culturelle devient alors un leurre puisque dans le même temps où elle est invoquée et travaillée, les élites cultivées créent les nouveaux clivages qui leur permettent de se distinguer et de conserver ainsi la main sur la définition des normes culturelles. En ce sens, la démocratisation culturelle consacre la culture

¹ Sociologue responsable du secteur des études locales

² Schaller Marie-Aude, Re-penser le public...quelle place pour le public aujourd'hui auprès des acteurs culturels ?- * septembre 2008, Master 2 de sociologie Université Louis Lumière / Lyon II

³ Bourdieu Pierre, La distinction, critique sociale du jugement, Minuit 1979

académique comme référentiel à l'aulne duquel les cultures populaires se voient délégitimées.

Enfermés dans cette impasse, entre un public économiquement, socialement et culturellement nanti et des milieux populaires pensés comme un « non public », certains acteurs du champ culturel, et notamment théâtral, se détournent de ces débats, abandonnent la question des salles vides ou pleines, pour s'intéresser à la création. « *L'intériorisation de l'analyse de cette répartition en terme de capital culturel, l'appropriation parfois confortable du déterminisme théorisé par Pierre Bourdieu, auront permis aux acteurs culturels de s'absoudre de la charge de tenter de susciter l'amour de l'art chez ceux qui ne l'ont pas reçu en héritage*⁴ ».

Cette question revient cependant comme une lame de fond, indissociable d'un travail de légitimation des politiques de création et de programmation. Pour qui travaille-t-on ? Comment favoriser l'accessibilité des lieux culturels aux personnes les moins détentrices de capital culturel ? Elle se pose d'autant plus qu'il s'agit de budgets publics, analysés ainsi au regard des publics touchés.

Les résultats des études portant sur ces problématiques semblent assez constants, à l'instar des caractéristiques des spectateurs de théâtre : des niveaux de diplômes élevés, les CSP supérieures et l'avancée en âge orientent de manière préférentielle vers la fréquentation d'un équipement culturel tel que le théâtre.

Quantitativement, la fréquentation des équipements culturels a peu varié au cours des 10 dernières années⁵ (Donnat 2008), ce qui apparaît d'ailleurs comme un résultat plutôt positif au regard de la diversification des sollicitations et surtout de l'accroissement de l'offre culturelle directement disponible chez soi (vidéos, home cinéma, internet...). En définitive, il convient de rappeler que fréquenter un établissement

⁴ Benhamou Françoise, L'exception culturelle. Exploration d'une impasse, in Revue Esprit, n°304 mai 2004 –

⁵ Donnat Olivier, Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique, La découverte 2009

culturel et aller au théâtre n'est pas une activité familière pour une majorité de français, même pour ceux dotés de capital culturel élevé. La moitié d'entre eux (51%) n'ont assisté en 2008 à aucun spectacle vivant.

Est-ce à dire que rien ne change ? S'il est difficile de dépasser la théorie du capital et de la domination culturels, le retour sur le terrain permet d'affiner les analyses. Aujourd'hui, les classes supérieures cultivées arborent un certain éclectisme en lieu et place d'une limitation trop académique : en musique, il est de bon ton de revendiquer à côté de la musique dite savante un goût pour le jazz, les musiques du monde, le rap etc.

Par ailleurs, aujourd'hui comme hier, les diffusions culturelles ne se font pas toujours du haut vers le bas et les phénomènes d'appropriation des cultures populaires par les classes aisées sont assez répandues (visites aux parcs d'attraction, écoute de variété française, présence de la télévision)⁶. Ces analyses ne conduisent pas pour autant à l'avènement d'une certaine démocratie culturelle, au constat de la fin des logiques de distinction, de hiérarchisation et ce à maints égards. En effet, cette diversité du goût exprime en elle-même une valeur distinctive, l'étendue de la palette attestant d'une compétence spécifique, que ne possèdent pas les milieux populaires.

25

Par ailleurs, cette apparente démocratie culturelle, c'est-à-dire de reconnaissance des cultures populaires, s'accompagne de nouvelles distinctions à l'intérieur de chaque genre (rap admis contre rap commercial, séries télévisées de « qualité » contre séries « grand public »⁷ etc.)

Au final, tout ne se vaut pas, et si tout le monde « se détend » devant la télévision, les concerts de musique baroque et les salles de théâtre, notamment contemporain, demeurent essentiellement fréquentées par les individus les mieux dotés en capital économique et surtout culturel. Ainsi, les codes de distinction existent toujours, mais se

⁶ Lahire Bernard, La culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi, la Découverte, 2004

⁷ Béliard Anne-marie, la reconnaissance des séries télévisées, de nouvelles stratégies distinctives ? », communication au colloque « trente ans après la Distinction » 4-6 novembre 2010

déclinent de manière évolutive et quasiment indéfinie, accompagnant l'individualisation de nos sociétés. Certains milieux sociaux donnent toujours le ton.

D'autres approches étendent cependant les réflexions, moins déterministes, et moins centrées sur les stratifications sociales, qui permettent de comprendre les ressorts des pratiques réelles (même chez les classes supérieures et les diplômés, la pratique théâtrale n'est pas majoritaire). Aller au théâtre peut se comprendre à travers des parcours de spectateurs, avec ses initiations, ses prescripteurs, la multiplication des expériences. L'expérience du lieu est également analysée, de même que les ressorts de sa fréquentation. On peut s'interroger également sur les cycles de pratiques ou de non pratiques, et les passages de l'un à l'autre au cours de la vie. Certains cycles de vie combinent les contraintes et peuvent détourner des sorties culturelles. La présence de jeunes enfants conjugée à un emploi du temps professionnel chargé peut détourner de jeunes parents des salles de spectacles, d'autant plus que cette pratique n'était pas installée. Ces questionnements quittent l'approche de la mesure quantitative des catégories pour mieux introduire les notions de dynamiques, de parcours, de sociabilité.

Par ailleurs, d'autres propositions théâtrales (théâtre de l'opprimé, théâtre de rue, théâtre hors les murs, etc.) viennent bouleverser les configurations habituelles du spectacle vivant et la construction d'un « public » face à la chose artistique. Plus généralement, à côté des efforts visant à démocratiser la culture savante, se développe également la promotion d'une démocratie culturelle, valorisant les différentes formes de culture populaire, toujours vivaces, et les espaces de création ouverts.

L'enquête du TGP

Au départ de cette enquête, l'interrogation de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la mission de démocratisation culturelle et l'ancrage territorial/social du Théâtre Gérard Philipe (TGP) s'inscrit bien dans la tradition de ces débats. Elle rappelle qu'à côté de l'objectif de création, le centre dramatique national (CDN) Gérard Philipe doit répondre à la mission de « *démocratisation de la création théâtrale* » ce qui signifie « *élargir l'accès à la culture* ». La CDC définit deux axes à cet objectif :

« pour qu'il y ait démocratisation, il faut donc à la fois que :

- de nouveaux spectateurs soient venus au théâtre, augmentation qui n'est pas réductible à l'augmentation de la fréquentation ; en effet, une plus grande assiduité des spectateurs peut augmenter la fréquentation sans accroître le nombre de personnes venant au théâtre ;*
- ces nouveaux spectateurs soient issus de catégories socioprofessionnelles diverses ; si les spectateurs nouveaux venus au théâtre provenaient tous des catégories les plus favorisées, l'objectif de démocratisation ne serait assurément pas atteint »*

27

Cette interpellation nous situe clairement dans le paradigme de l'accès au théâtre des milieux populaires, appréhendés par la CRC par la catégorie socio professionnelle (CSP) et le lieu de résidence. Cette liaison entre inscription territoriale et ouverture des théâtres aux milieux populaires est d'ailleurs souvent pensée comme allant de soi, se traduisant par l'installation de nombreux CDN dans l'ancienne banlieue rouge (Saint-Denis, Nanterre, Gennevilliers...).

Le TGP a souhaité répondre par un rapport circonstancié sur la sociologie de la fréquentation du théâtre et de vérifier l'hypothèse d'une fréquentation du théâtre par une population socialement hétérogène liée à la diversité de la programmation. Si cette interpellation de la CRC est l'élément déclencheur de l'enquête présentée ici, elle rejoint une volonté plus ancienne du TGP de mieux connaître son rayonnement.

Le TGP a toujours questionné son inscription dans un territoire populaire, tant du point de vue de la tarification de ses spectacles que de l'accessibilité, sans oublier les modes de création, le travail avec les

associations etc. Cette inscription se lit dans des actions particulières (résidence atelier d'écriture, festival jeune public) ou dans la programmation, de même que dans les différents partenariats qu'il construit. Le théâtre développe également une offre tournée vers le public scolaire (programmation de spectacles réservée aux groupes scolaires de Saint-Denis, ateliers et résidences artistiques dans les écoles, collèges et lycées), répondant à une mission de socialisation des jeunes à la culture théâtrale. De nombreux projets sont également mis en place avec des structures partenaires du champ culturel et du champ social, en direction des habitants : ateliers amateurs pour adultes et enfants, projets artistiques participatifs, etc. Ils se déroulent tant au TGP que dans différents quartiers de la ville.

Cette enquête ignore donc une partie très importante des « publics » du théâtre pour s'intéresser aux spectateurs adultes venus au TGP pendant les deux saisons théâtrales 2012/2013 et 2013/2014. La programmation de ces deux saisons intègre des spectacles du répertoire, c'est-à-dire faisant partie d'un patrimoine culturel académique, ainsi que des créations correspondant au public plus restreint de l'art contemporain (auteurs et troupes moins connus, formes artistiques plus expérimentales...). Pour interroger l'hypothèse qu'à travers la diversité de la programmation, le théâtre permet une certaine démocratisation culturelle, l'équipe du TGP a sélectionné des spectacles représentatifs de cette diversité.

Une enquête par questionnaires auprès du public de certains spectacles

L'enquête de terrain s'est réalisée en grande partie avec les moyens humains et logistiques du théâtre⁸. Il s'agit d'une enquête par questionnaires, distribués et remplis en face à face les soirs de représentation par une équipe d'enquêteurs. Cette méthode nous a permis de contrer l'auto-éviction des spectateurs se sentant les moins légitimes à répondre, ou les moins proches de l'équipement.

L'objectif était de recueillir une majorité de questionnaires par soir d'enquête en touchant des spectateurs très divers (sexe, âge, venus seuls ou à plusieurs...). Pour ce faire, le questionnaire était volontairement restreint et les questions principalement fermées.

Les séances ont été également soigneusement sélectionnées pour permettre d'accéder à la plus grande diversité possible de spectateurs. Le vendredi et le dimanche semblaient ainsi correspondre à la configuration la plus favorable, accueillant un public plus nombreux et plus large, contrairement au lundi (plutôt des professionnels) et à d'autres jours en semaine, plus contraints (travail du lendemain, moins d'habitudes de sorties).

Autre variable considérée dans le choix des séances, la semaine de représentation. La première semaine connaît une surreprésentation des publics invités. En fin de période, on retrouvera à la fois les professionnels qui ont laissé passer les critiques, et le résultat du bouche à oreille. Par ailleurs, nous avons fait le choix de ne pas

⁸ Initiée par François Lecour et Florence Guinard, ancien et actuelle secrétaire générale du théâtre, l'enquête s'est poursuivie avec Florence et François Lorin, responsable du développement des publics. L'équipe du TGP s'est engagée tout au long de ce travail (problématisation, réalisation du questionnaire, préparation du terrain d'enquête et passation du questionnaire, saisie, analyse). Pour la première saison, la passation en face à face du questionnaire a mobilisé l'équipe d'accueil du TGP. Pour l'enquête de la seconde saison, la passation et la saisie ont été réalisées par des étudiants de l'Institut d'études européennes de Paris 8, dans le cadre d'un partenariat entre l'Université et le TGP....

interroger les lycéens venus avec leurs enseignants, nombreux chaque soir de représentation. Ils représentent souvent, en salle, environ 25 % du public. Les enquêtes se déroulent pendant les semaines médianes et une semaine de fin de représentations.

Au final, il ne s'agit pas de proposer un pourcentage fin de la présence des milieux populaires dans le public du TGP⁹ mais plutôt de mieux comprendre comment se composent les différents publics en fonction des spectacles proposés.

1200 personnes enquêtées sur deux saisons

	Effectifs enquêtés	spectateurs (hors groupe)	% enquêtés/ spectateurs
les serments indiscret	335	523	64,1
JP2013	157	244	64,3
rayahzone	183	299	61,2
whistling psyche	162	240	67,5
Triomphe de l'amour	198		
JP2014	60		
Déplace le ciel	105		
Ensemble	1200		

836 spectateurs ont été interrogés au cours de la saison 2012-2013, à l'occasion de 5 spectacles. Pour cette saison, les enquêtes de *Pablo Zani* et *Pinocchio* sont regroupées au sein d'un seul fichier « jeunes publics ».

364 enquêtés ont complété cet échantillon, spectateurs de trois spectacles de la saison 2013-2014. Dans ce corpus, un seul spectacle correspond à la sélection « jeunes publics » (*Tête haute*)

Pour la première saison, les questionnaires recueillis représentent plus de 60% des spectateurs, et ce pour chacun des spectacles ce qui a représenté un investissement très lourd de l'équipe du théâtre. Cette

⁹ Quel serait le bon pourcentage, Celui à atteindre ? en référence à quelle norme ? Nous manquons par ailleurs d'enquêtes similaires réalisées dans d'autres équipements et permettant de qualifier les résultats obtenus pour le TGP.

bonne représentativité a été permise par le fait que la plus grande salle du théâtre était fermée. L'année suivante, *Triomphe de l'amour* a été présentée dans la salle Roger Blin, correspondant à 460 places.

Le total des questionnaires recueillis (1200) représente un corpus important pour ce type d'enquête, et qui, compte tenu de l'échantillonnage et du mode de recueil, nous permet de composer une palette relativement fine des différents spectateurs du TGP, ainsi que de leur lien au théâtre.

Dans notre échantillon, 28 enquêtés sont venus en groupe organisé (soit 4,3%). Il s'agit de 13 personnes pour les *Serments indiscrets* et de 12 personnes pour les spectacles « jeunes publics ».

Les caractéristiques des enquêtés

Majoritairement des enquêtées, et des actifs sans jeunes enfants

31

Les 2/3 des enquêtés sont des femmes. Cette surreprésentation féminine est plus marquée encore pour la programmation « jeunes publics » (en fait surtout celle de la première saison) mais surtout pour le spectacle *Déplace le ciel*. Ce dernier a également particulièrement touché les personnes de - de 25 ans, qui ont représenté 1/4 des enquêtés pour ce spectacle.

Globalement, l'âge moyen des spectateurs se porte autour de 45 ans et les - de 25 ans représentent près de 13% du public enquêté. Si *Déplace le Ciel* a correspondu à un public plus jeune, ce n'est pas le cas pour *les Serments Indiscrets* (32,2% de plus de 55 ans) et surtout pour *Wistling Psyché* (47,3% de plus de 55 ans).

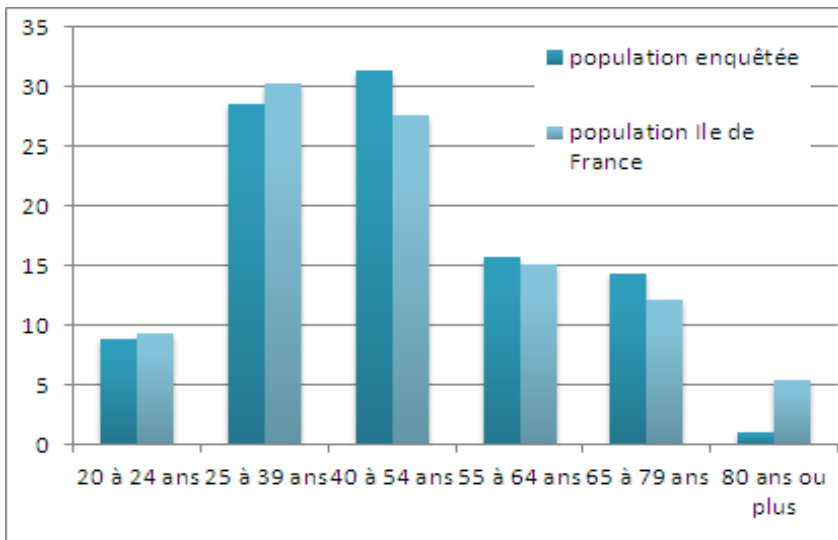
Répartition des classes d'âge selon le spectacle

	-25 ans	25-54 ans	55ans et+	ensemble
Les serments	7,8	60,0	32,2	100
JP2013	7,7	77,4	14,8	100
rayazone	11,8	69,7	18,5	100
WP	12,4	40,2	47,3	100
triomphe	19,2	51,5	29,3	100
JP2014	13,6	66,1	20,3	100
deplace le ciel	24,8	49,5	25,7	100
Ensemble	12,5	58,9	28,6	100
saison 1	9,5	61,2	29,3	100
saison 2	19,9	53,3	26,8	100
donnat2008	18,1	46,8	35,1	100

Si nous comparons cette répartition avec les résultats nationaux concernant la fréquentation des théâtres (Donnat 2008), l'écart provient essentiellement d'une sous-représentation des personnes les plus âgées.¹⁰

Si nous considérons les enquêtés âgés d'au moins 20 ans, la répartition par âge des spectateurs venus hors groupe est relativement proche de celle de la population de l'Île de France (tableau ci-dessous), à l'exception des spectateurs âgés de + de 80 qui sont, sans surprise, quasiment absents rapportés à leur poids dans la population francilienne. A l'autre extrémité, les 20-24 ans sont bien représentés.

¹⁰ La population de référence de l'étude d'Olivier Donnat correspond à l'ensemble des personnes ayant été au moins une fois au théâtre au cours des 12 derniers mois.



Plus de la moitié des spectateurs enquêtés vivent en couple (52%), 38% vivent seuls, et 10% selon une autre configuration (parents, colocation...) Quoiqu'il en soit, la grande majorité d'entre eux (82%) n'ont pas ou plus de jeunes enfants (- de 12 ans). Ce pourcentage s'élève à 89% si l'on considère le public venu en dehors des spectacles « jeunes publics », pour lesquels la part de parents d'enfants de - de 12 ans s'élève à 54,8% pour la première saison et 33,3% pour la seconde.

33

Parmi ces spectateurs parents, signalons que 66% d'entre eux ont entre 40 et 54 ans, ce qui nous laisse supposer l'existence d'enfants, le cas échéant, plus âgés au foyer, ou du moins la faible présence de parents de tous jeunes enfants. La moitié de ces spectateurs parents habite à Saint-Denis, dans le quartier du TGP.

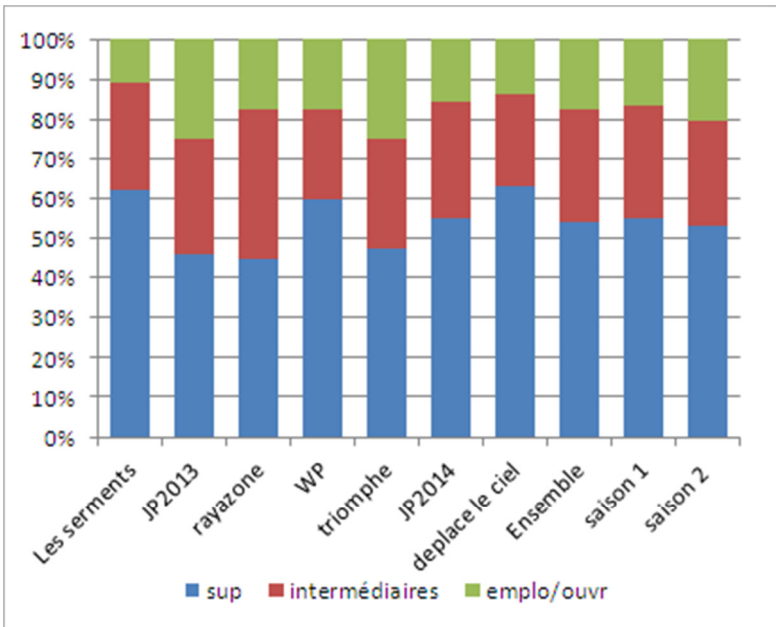
Les emplois du temps des jeunes parents ne sont pas propices aux sorties théâtrales. La proximité semble jouer ici comme un « atténuateur » de ces contraintes familiales.

Formation, activité et catégories socioprofessionnelles

Les 2/3 des personnes enquêtées travaillent. Les étudiants représentent 10,4% de notre échantillon et les retraités 17%. Les personnes en recherche d'emploi représentent 3,5% de l'échantillon. Ces situations varient selon les spectacles. Les enquêtés « jeunes publics » sont plus souvent des actifs, et sans surprise au vu de la forte présence des jeunes à ce spectacle, les étudiants ont représenté 18% des spectateurs de *Déplace le ciel*.

Les personnes se déclarant en recherche d'emploi sont très minoritaires parmi nos enquêtés, 3,5% en moyenne. Ce pourcentage est cependant plus important dans les spectacles « jeunes publics » : près de 7% des spectateurs enquêtés se déclarent au chômage.

Les Catégories socio-professionnelles selon le spectacle



Sur l'ensemble du corpus, 40% des enquêtés font partie des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS)¹¹. Ils représentent plus de 50% des enquêtés ayant renseigné la question (figure supra). Une grande partie d'entre eux (38,5%) exerce cependant un métier artistique, et bénéficient vraisemblablement d'un niveau de vie inférieur au niveau moyen de la catégorie des CPIS, les rapprochant en cela des fractions les plus diplômées des classes moyennes.

Quelle que soit la CSP, le champ artistique représente cette saison 28% de l'ensemble des domaines d'activité cités, contre 22% l'an passé.

23,5% des personnes enquêtées sont regroupées au sein des professions intermédiaires. Les employés et ouvriers sont minoritaires, avec 17,5% de l'ensemble. Cette catégorie recoupe d'ailleurs presque exclusivement celle des employés, les ouvriers étant quasiment inexistantes (2,5%). Les quelques ouvriers présents exercent des métiers techniques du spectacle (costumière, machiniste spectacle) ou des métiers qualifiés de l'artisanat (pâtissier).

Là encore, des différences notables existent selon les spectacles. *Les Serments indiscrets* ont attiré plus de CPIS (57,4%) et moins de classes populaires, *Whistling Psyché* plus de CPIS (54,6%) et moins de catégories intermédiaires (21,5%). Pour la saison 2012-2013, les spectacles « jeunes publics » ont attiré moins de CPIS (43,7%), plus de catégories intermédiaires (28%) et plus d'employés (22%). Ce profil se retrouve dans la seconde saison avec *Le triomphe de l'Amour*.

Sans surprise au vue des CSP en présence, 68% des enquêtés ont un diplôme au moins équivalent à bac +2 (42% au moins bac +5). A l'autre pôle, seuls, près de 7% des enquêtés ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat. La présence des diplômés du supérieur est beaucoup plus forte ici que dans la population des spectateurs de théâtre en général. Dans l'enquête d'Olivier Donnat, les niveaux supérieurs à Bac+ 2 représentent 28% des spectateurs de théâtre, tous registres confondus. Le théâtre contemporain attire les milieux sociaux culturellement dotés, ce que le niveau de diplôme peut approcher ici.

¹¹ Il ne s'agit pas seulement des personnes actives en emploi. Les personnes retraitées ou au chômage peuvent également répondre.

Le lieu de résidence

En moyenne sur l'ensemble des enquêtes, 25% des spectateurs habitent à Saint-Denis ; c'est cependant la question qui connaît le plus de variations selon les spectacles. Les dionysiens sont en effet 47% pour les spectateurs « jeunes publics » et 17,5% pour *les Serments indiscrets* (25% pour *Whisling Psyché* et *Rayazone*).

Si le public des *Serments indiscrets* est moins souvent résident de Saint-Denis, il n'est pas automatiquement parisien et vient également plus souvent de Plaine Commune qu'en moyenne.

Les habitants de Saint-Denis viennent très majoritairement (66%) des deux quartiers centraux de la ville, République Gare (entourant le théâtre) et Centre-Ville Basilique. C'est par les *Serments indiscrets* que l'élargissement aux autres quartiers s'opère, avec « seulement » 54% des dionysiens venus de ces deux quartiers.

36

37% des enquêtés résident à Paris. Ce pourcentage atteint 41% pour *Le triomphe de l'amour* et *Déplace le ciel*, et représente 31% des représentations « jeunes publics ».

Amateurs de théâtre, amateurs du TGP

Les sorties culturelles

Les usagers du théâtre Gérard Philippe ne sont pas « captifs » ou exclusifs du TGP, mais se recrutent parmi les spectateurs des théâtres du « Grand Paris », pour plus de la moitié d'entre eux. 51,5% d'entre eux fréquentent de manière indifférenciée les salles de Paris même ou de banlieue. Pour 40% d'entre eux, la préférence est parisienne, c'est dire que venir au Théâtre Gérard Philippe n'est pas anodin. Pour seulement 7,5% des enquêtés, elle se porte quasi exclusivement sur les salles de banlieue.

Les usagers du théâtre sont des personnes ayant une pratique habituelle du spectacle vivant. 44% déclarent y aller plus de 10 fois par an et une minorité déclare aller rarement voir un spectacle vivant (7,5%). Les spectateurs « jeunes publics » se distinguent ici, avec un pourcentage deux fois plus élevé pour cette modalité (14% sortent rarement voir un spectacle vivant). A l'inverse, les spectateurs de *Whisling Phyché* sont de grands amateurs de spectacles (54% sortent plus de 10 fois par an contre 45% en moyenne).

Amateurs de théâtre en tout genre (plus de 62% citent le théâtre contemporain et la moitié le théâtre de répertoire, sans oublier les 10% citant le théâtre de boulevard dans leurs préférences concernant le spectacle vivant). Les spectateurs du TGP apprécient de manière non marginale d'autres types de spectacles vivants que sont la danse, le cirque etc., 44% d'entre eux déclarent préférer le théâtre (contemporain ou de répertoire) et un autre type de spectacle vivant et 7% deux types de spectacles différents du théâtre.

Là encore, les différents spectacles enquêtés créent des variations autour de ces moyennes. *Déplace le ciel*, spectacle d'une dramaturge connue du grand public touchera un public moins spécialisé dans le théâtre de répertoire ou contemporain (19% ont cité aimer le théâtre de boulevard), et plus habitué aux salles parisiennes (43%).

Les nouveaux et les habitués

Près de 28% des spectateurs venaient pour la première fois au théâtre lorsqu'ils ont été enquêtés. Cette proportion s'élevait à 25% lors de la première saison, et à 34% lors de la seconde, confirmant ainsi que le TGP accueille à la fois un public fidèle et qui se renouvelle continuellement.

Ces nouveaux spectateurs ne constituent pas une catégorie en soi dans la mesure où peu de caractéristiques propres les distinguent des autres. De fait, certains ne reviendront pas et les autres feront partie de la diversité des publics étudiés. On peut dégager quelques points correspondant en fait aux vecteurs permettant cette première venue. Deux chemins se dégagent, celui de la prescription amicale (57,5% ont

Culture

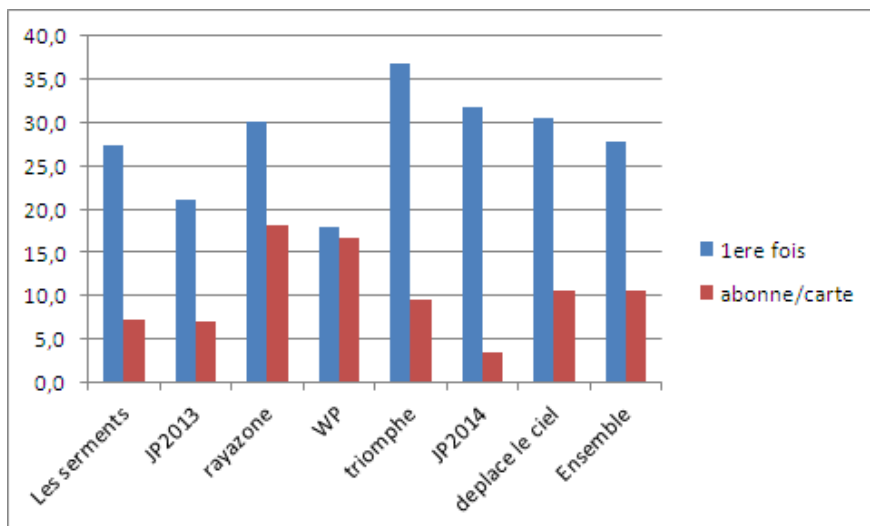
connu ce spectacle par un ami) et dans une moindre mesure professorale (15% des nouveaux venus contre 10% pour l'ensemble). Ces deux vecteurs concernent plutôt des jeunes (17% de 20 à 24 ans contre 10% en moyenne).

L'évolution du système de fidélisation (abonnement/carte)¹² ne semble pas avoir modifié significativement le poids des spectateurs émergeant à ces dispositifs : 11,4% des personnes pour la première saison et 9% pour la seconde saison. Ce pourcentage plus faible est en partie lié à l'enquête « jeune public » : seuls 3,3% d'entre eux bénéficiaient de la carte. Globalement, les bénéficiaires de la carte étaient pour les 2/3 abonnés l'an passé (nous ne pouvons qualifier ce pourcentage sans connaître les pourcentages de report des abonnements d'une année sur l'autre. Globalement, les anciens abonnés représentent 11,3% des enquêtés.

En revanche, seuls 1,7% de l'ensemble des enquêtés possèdent la carte famille « et moi alors », et seuls 7,6% des enquêtés la connaissent.

¹² Le système d'abonnement a été modifié entre les deux saisons, l'abonnement étant remplacé par une carte, chargée et rechargeable pour un nombre de places utilisables sans pré-engagement.

Parallèle entre les nouveaux spectateurs et les abonnés selon le spectacle (%)



39

La mise en parallèle des pourcentages de nouveaux spectateurs et de détenteurs d'abonnement fait émerger *Whistling Psyche* comme ayant touché les spectateurs ayant le lien le plus fort avec le TGP : à la fois un faible pourcentage de nouveau spectateurs et un fort pourcentage d'abonnés.

Amateurs de théâtre et du TGP, ce sont également les spectateurs de *Whistling Psyché* qui sont les moins liés aux contingences géographiques pour leurs sorties : ils sont 52% à aller indifféremment à Paris ou en banlieue pour voir un spectacle.

Les motifs principaux évoqués du choix du TGP et du spectacle

Venir au TGP est d'abord un choix lié à la programmation théâtrale. La qualité des spectacles, (49%), puis leur originalité (21%) sont ainsi mis en avant. Parmi ceux qui sont venus plusieurs fois, la qualité des spectacles est citée par près de 70% des enquêtés. La proximité est

Culture

également un élément de choix important, correspondant à 23% de l'ensemble des réponses¹³. Il est intéressant de remarquer que les deux registres de choix (programmation et lieu) ne s'excluent pas, interdisant une analyse en termes de catégories de publics bien distinctes, et/ou de public captif. Pour les usagers du TGP, la programmation est alléchante et, le cas échéant, c'est à proximité. Les deux registres se renforcent et ne cliquent pas les publics.

Nous l'avons vu, la proximité atténue les freins liés aux contraintes familiales, mais n'en conduit pas pour autant à correspondre à une catégorie spécifique de spectateurs.

Sans surprise, la connaissance du spectacle se fait souvent par les réseaux familiaux et amicaux, qui sont indéniablement les premiers prescripteurs (34%). Ce fait se retrouve accentué pour les pièces rencontrant un public jeune, telle *Déplace le ciel* (47%), et dans une moindre mesure *Triomphe de l'amour* (40%).

La brochure du théâtre est un vecteur utilisé par 23% des enquêtés, et atteste du lien entretenu entre le théâtre et ses usagers. Le spectacle *Les Serments indiscrets*, atypique en ce qu'il a connu une très forte couverture médiatique, se démarque également par la moindre importance de ce vecteur de communication. Seuls, 16% des spectateurs enquêtés lors de ce spectacle l'ont cité. A l'inverse, c'est le spectacle pour lequel la presse a largement permis la connaissance du spectacle, pour 23% des enquêtés contre 12,4% dans l'ensemble de la population enquêtée.

24,7% des spectateurs de *Wistling Psyché* ont eu connaissance du spectacle par la brochure du théâtre, ce qui confirme la forte proximité de ces spectateurs avec le TGP (contre 16% des spectateurs des *Serments indiscrets*). C'est également le cas des spectateurs « jeunes publics » avec 32,5% citant la brochure du théâtre.

¹³ Question à choix multiples : 2 choix possibles, pourcentage total > à 100. Les pourcentages sont ici calculés sur l'ensemble, rapportés aux répondants

Le public dionysien est-il plus populaire ?

Difficile de faire une typologie synthétique des différentes configurations à partir d'une caractéristique des spectateurs enquêtés. Ainsi, habiter à Saint-Denis ne construit pas une catégorie homogène de spectateurs, qui se différencierait des autres. De la même manière, le public dit parisien peut correspondre à deux types différents : l'un plus âgé, plus installé en couple, venu voir *les serments indiscrets* par l'intermédiaire de la presse, et un public plus jeune, féminin, étudiant et vivant seul, venu par le bouche à oreille et les amis.

De fait, deux éléments viennent peu ou prou dessiner les spécificités des spectateurs résidant à Saint-Denis, la proximité, qui permet d'instaurer une familiarité avec l'équipement et leur fréquentation des spectacles jeunes publics, qui favorise, de manière mesurée cependant, une présence plus importante des employés et des adultes avec enfants.

Les enquêtés dionysiens étaient déjà venus au TGP pour 92% d'entre eux (contre 66% pour l'ensemble). La proximité du théâtre est un item choisi par près de la moitié des dionysiens (15% pour l'ensemble). 25% possèdent la nouvelle carte du TGP (contre 9%). On retrouve également parmi les dionysiens les spectateurs sortant plutôt exclusivement en banlieue (seulement 17% tout de même). La proximité est sans doute le facteur expliquant également la plus grande proportion de personnes âgées parmi les dionysiens (23% de 65 à 79 ans contre 14,6% en moyenne).

Cette proximité n'est pas que géographique, elle s'exprime également par la moindre importance des vecteurs extérieurs (amis, famille, presse) dans la fréquentation de l'équipement : la brochure constitue pour 43% le vecteur de connaissance du spectacle, contre 32% en moyenne.

Ces spectateurs n'en sont pas moins « amateurs » de théâtre et la qualité des spectacles est citée par 59,5% des dionysiens enquêtés.

La fréquentation des spectacles « jeunes publics » introduit une autre composante du public dionysien, à savoir un public familial (19% sont des couples avec enfants de moins de 12 ans, contre 9,4% en moyenne) moins habitués des salles de spectacles vivants (45% sortent rarement contre 32% en moyenne).

Quelques éléments de conclusion

Public de proximité ne signifie pas automatiquement public populaire. Les habitants de Saint-Denis qui viennent au théâtre sont d'abord des amateurs de théâtre, et ressemblent à ceux venus d'ailleurs. De la même manière, les habitants des quartiers d'habitat social de Saint-Denis qui ne viennent pas au théâtre ne se différencient pas des personnes d'autres quartiers d'habitat social qui ne viennent pas au théâtre. La proximité géographique ne transforme pas la donne, elle atténue cependant l'éloignement lié à l'âge, ou aux contingences familiales. Cette dernière caractéristique se combine ici à l'existence d'une programmation spécifique.

Deuxième élément, la fréquentation du théâtre s'inscrit dans le registre d'une fréquentation géographiquement étendue à Paris et la banlieue : de ce fait, rien ne dit que des habitants de Pleyel ou de la Plaine n'assistent pas à des spectacles parisiens. Dans cette offre globale, la proposition du TGP possède de nombreux atouts. Avec une programmation générale appréciée, de même que le lieu, la proximité va renforcer son attractivité. Si cette dernière ne transforme pas des habitants en public, elle peut jouer dans le choix entre différentes offres, pour des habitants déjà amateurs.

Ce constat semble en partie fonctionner différemment dans le cadre de la programmation « jeunes publics ». C'est la proposition qui semble faire l'occasion, qui permet l'existence d'un public par ailleurs peu familier des salles de spectacle vivant. En effet, durant la saison 2012-

2013 particulièrement, les spectateurs de cette programmation étaient plus souvent de milieux populaires, fréquentant moins souvent les salles de spectacle, plus souvent dionysiens. L'enquête de 2013-2014 semble moduler cette hypothèse, les spectateurs n'étant pas spécialement dionysiens, ni de milieux populaires, ni spectateurs occasionnels. De fait, la pièce enquêtée cette année, signée d'un metteur en scène attendu, Cyril Teste, a attiré de nombreux spectateurs professionnels et/ou proches du milieu du théâtre, tempérant le profil familial et plus populaire décrit la saison dernière. Cette remarque nous rappelle l'articulation des missions du TGP, entre création et démocratisation culturelle. Elle nous rappelle également l'extrême labilité du public, reconstitué à chaque représentation en fonction d'une pluralité de facteurs.

Si la variété de la programmation du TGP, y compris avec l'offre « jeunes publics », agit comme le premier facteur d'hétérogénéité, les différentes configurations élaborées à chaque spectacle rendent difficiles l'établissement de types idéaux bien définis. La proposition d'une œuvre du répertoire (*Triomphe de l'Amour* de Marivaux) va élargir le public, acceptant un pourcentage plus important de milieux populaires, et de personnes venues pour la première fois. Cependant, une couverture critique importante du même Marivaux va orienter vers le TGP les amateurs de théâtre plus traditionnels et plus « parisiens ».

Nouveau directeur, nouvelles programmations, nouvelles configurations de spectateurs ? Après une pose d'une année, le Théâtre se propose de reprendre le principe de l'étude, inscrivant ainsi sa réflexion dans une démarche de long terme. Il s'agira, en plus de la poursuite de l'enquête, d'introduire un volet plus qualitatif, visant à comprendre comment s'incarnent dans l'expérience singulière des spectateurs les quelques traits dessinés ici, notamment en ce qui concerne les ressources sociales nécessaires pour entrer dans la pratique théâtrale.

Un volet spécifiquement lié à la place d'internet, des réseaux sociaux, et des outils numériques dans l'accès à l'offre théâtrale sera exploré, le TGP souhaitant développer une réflexion plus large en la matière.

Culture

Atlas infra-communal de Saint-Denis, les données socio-démographiques à l'échelle des IRIS¹

Nadège Turpin²

Dans SDFM, l'échelle de présentation infra-communale des données du recensement de la population est habituellement celle des territoires Démarches quartiers. Nous proposons dans cet article une approche différente sous forme d'un atlas cartographié à l'échelle plus réduite de l'IRIS. Ce premier travail – encore un peu « brut » - de déconstruction des périmètres d'analyse, a pour intérêt de mettre en relief l'hétérogénéité des données relevées au sein du territoire communal. Il pourra servir de base pour un redécoupage ultérieur des 7 grands quartiers administratifs et donner lieu à des analyses complémentaires.

La commune de Saint-Denis est désormais découpée en 7 territoires³ démarche quartier. Ces nouveaux zonages administratifs sont destinés à mieux coordonner une action publique locale tournée vers des projets plus transversaux au cœur desquels l'impératif de la participation citoyenne est renforcé. La mise en œuvre de ce dispositif repose sur l'action conjointe des différents professionnels du quartier et de référents au sein de chaque direction œuvrant sur ce même périmètre élargi.

Ces territoires sont ainsi particulièrement vastes, chacun comptant bientôt environ 15000 habitants⁴.

¹ IRIS – regroupement d'îlots regroupés pour l'Information Statistique.

² Chargée d'études socio-démographiques, secteur des études locales

³ En 1995, la ville est passée de 12 à 14 Démarches quartier. En 2014, elle passe de 14 à 7. Sur la définition des démarches quartier voir L'extension à l'ensemble de la commune des « démarches quartier » sdfm n°16., octobre 1995.

⁴ Une estimation de population appuyée sur les projets immobiliers connus (2014-2030 : 7000 logements) et sur le nombre moyen d'habitant par résidence principale (2,5 Saint-Denis au fur et à mesure, revue communale d'études et de recherches n° 64 mai 2015

Avec ses 32000 habitants, le Grand Centre-Ville regroupe désormais plusieurs zones des anciennes démarches quartiers République-Gare, Porte de Paris et Péri-Langevin. La dynamique de construction de logements porte à présent la Plaine à 17000 habitants, et au terme des constructions de logements, 30000 habitants. L'hétérogénéité, notamment du type d'habitat, déjà présente dans les anciens périmètres, se renforce donc dans les nouveaux.

Les statistiques locales élaborées par l'INSEE peuvent s'ajuster à ces nouveaux périmètres (voir encadré). Ce faisant, l'analyse infra-communale, réalisée à partir de telles zones, « moyennise » l'hétérogénéité présente et offre ainsi un « lissage » des caractéristiques des ménages habitant le même périmètre. Ceci revient à considérer ensemble plusieurs sous-quartiers qui diffèrent à plusieurs égards – profils des ménages, catégories socio-professionnelles, statut d'occupation des logements – tels que Franc-Moisin, avec Bel-Air et Stade de France. Il en était de même précédemment lorsque nous travaillions ensemble Porte de Paris et Stade de France mais l'envergure des 7 nouveaux grands quartiers accroît le phénomène. Plus le périmètre est large, plus les statistiques produites sur ce périmètre risquent de correspondre à des moyennes éloignées des caractéristiques réelles des quartiers qui le composent.

Dans cet article nous nous affranchirons donc des périmètres actuels des 7 Démarche quartier en revenant à la plus petite brique d'analyse disponible – l'IRIS - afin de discuter de points saillants et de caractéristiques communes relevées au niveau des ménages à l'échelle des 39 IRIS. L'objectif est double, d'une part mieux appréhender l'hétérogénéité interne des nouveaux périmètres des territoires administratifs, et ce faisant, mieux comprendre les grandes dynamiques socio-spatiales dans la ville.

5 thématiques seront ici questionnées

hab.) établie la population 2030 à environ 135 000 habitants, chaque quartier comptant près de 15 000 habitants, à l'exception des deux principaux le Grand centre-ville et la Plaine, envions 32 000 et 30 000 habitants. Joliot Curie Lamaze Cosmonautes, serait le plus petit avec 11 000 habitants.

- le statut d'occupation du logement
- la structure des ménages
- le niveau de diplôme des habitants
- la catégorie socio-professionnelle des actifs ;
- la situation face à l'emploi et le revenu déclaré.

Les données infra-communales

Les IRIS : créés par l'INSEE pour le recensement de 1999, ils respectent des critères géographiques et démographiques. La population se situe entre 1 800 et 5 000 habitants et les limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain. Ils découpent chaque commune de plus de 10000 habitants, soit au total 16100 IRIS en France. Saint-Denis compte 39 IRIS, dont la taille et la densité de population varient fortement. Ainsi les IRIS de la Plaine et de Pleyel sont aujourd'hui beaucoup plus peuplés sans qu'il ait été possible de les redécouper. Les données à l'IRIS sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site internet de l'Insee. Ainsi, un indicateur très marqué dans un IRIS peu peuplé peut concerner une population moins nombreuse que dans un autre IRIS plus peuplé où il sera moins remarquable.

Le DIAF : En dehors des zones IRIS, des découpages infra-communaux à façon (DIAF) sont nécessaires. Ces données du recensement, non-standardisées, à partir desquelles nous réalisons les fiches statistiques des démarches quartier, sont soumises à licence et commande payantes, et réalisées à partir d'un outil SIG. Les zones à façon doivent compter au minimum 1000 logements. La comparaison des zones à partir des données de plusieurs recensements (2006/2011) n'est pas réalisable, l'Insee ne conservant pas les données d'une année sur l'autre.

Passer du territoire Démarche quartier, à l'IRIS permet de nuancer d'apparentes homogénéités, cependant l'IRIS comme tout périmètre à ses limites. Ainsi l'unique IRIS de Pleyel ne permettra pas de descendre plus finement au sein du quartier (Charles Michels-Calon, Grumes-Pianos, Finot-Pleyel -A France) illustrant ainsi souvent dans l'exposé la présence d'indicateurs « moyens » qui masquent sans doute l'hétérogénéité des différents sous quartiers.

Les résidences principales du parc dionysien

A Saint-Denis, 88% des logements sont des appartements, et 8,5%, des maisons. Cette donnée est stable. Les logements occupés en résidence principale le sont principalement en location (73%).

37,3% des résidences principales sont des locations relevant du parc HLM (louées vides⁵). Compte tenu des projets d'aménagement réalisés et en cours, la structure et la part du parc social au sein de la ville tend à se transformer, du moins dans certains quartiers.

Avec l'apport des constructions de logements, le logement social est présent dans tous les quartiers. Ce n'est pas le cas à l'échelle des IRIS. Il est majoritaire dans 17 IRIS sur 39. Nous relevons ainsi de 60% à 77 % d'HLM à Floréal (403), Joncherolles-Delaune-Guynemer (102), Caquet-E. Vaillant (801), Duclos-Dourdin (1002), et à Chantilly-Métairie-R.Rolland (503).

C'est à Sémard (101), Allende-Siquieros (301), Courtille (401), Cosmonautes (601), Franc Moisin (701, 702, 705), et à Fabien (1001), que la part du parc HLM est la plus importante, soit de 80% à 94 % du

⁵ Les statuts d'occupation :

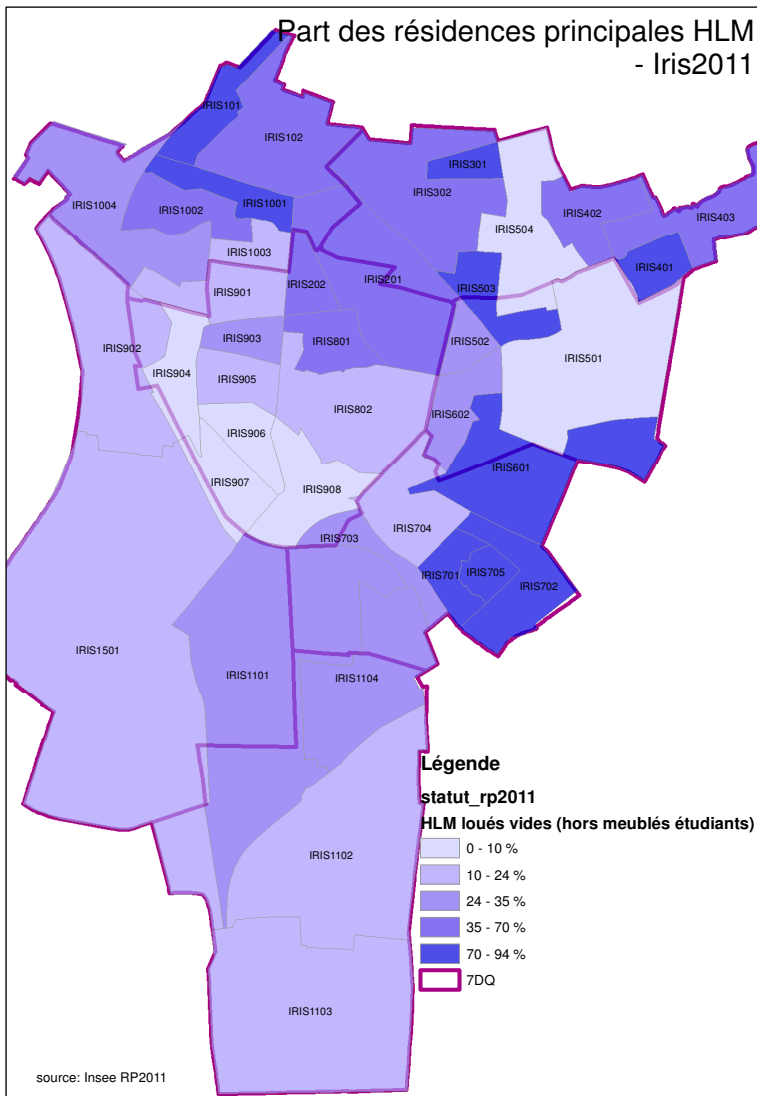
Le statut de propriétaire du logement inclut les différentes formes d'accession à la propriété. Le statut de locataire ou de sous-locataire concerne les locations de logements loués vides ou meublés, ainsi que les locations de chambres d'hôtel, quand il s'agit de la résidence principale de l'individu ou du ménage. Dans le cas de la métropole, on distingue :

Les locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide non HLM ;-les locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide HLM ;-les locataires ou sous-locataires d'un logement meublé ou d'une chambre d'hôtel.

Les logements du secteur social comprennent les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ; les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

parc concerné. Dans le centre-ville en revanche, entre Ursulines et Marcel Sembat (906) on ne compte aucun logement HLM, 61% du parc étant en location privé et 36% occupés par des propriétaires. De même, remarquons les IRIS comptant moins de 20% des résidences relevant du parc HLM : soit de 1,5 à 10% de résidences principales HLM à Mutuelle (501, 504), à Brise Echaldas-Estrée (904), à Porte de Paris (908), à Bel Air (704) ; et de 11 à 19% dans les IRIS Poullain-Hermitage (1003), entre République et Ursulines (905, 901, 802) et à Pleyel (1501).

Carte 1



A Saint-Denis, **les propriétaires occupants représentent 24% des ménages**. Dans plusieurs IRIS cette proportion excède largement la moyenne communale : la part des propriétaires occupants représente ainsi de 1/3 jusqu'à 67% des ménages.

En miroir avec la carte1 du parc Hlm, regardons la carte des propriétaires occupants (carte 2). A Poullain-Hermitage (1003), Champs de Courses, (501) et Mutuelle- Domaine Montjoie (504), les propriétaires représentent 53 à 67% des ménages occupants.

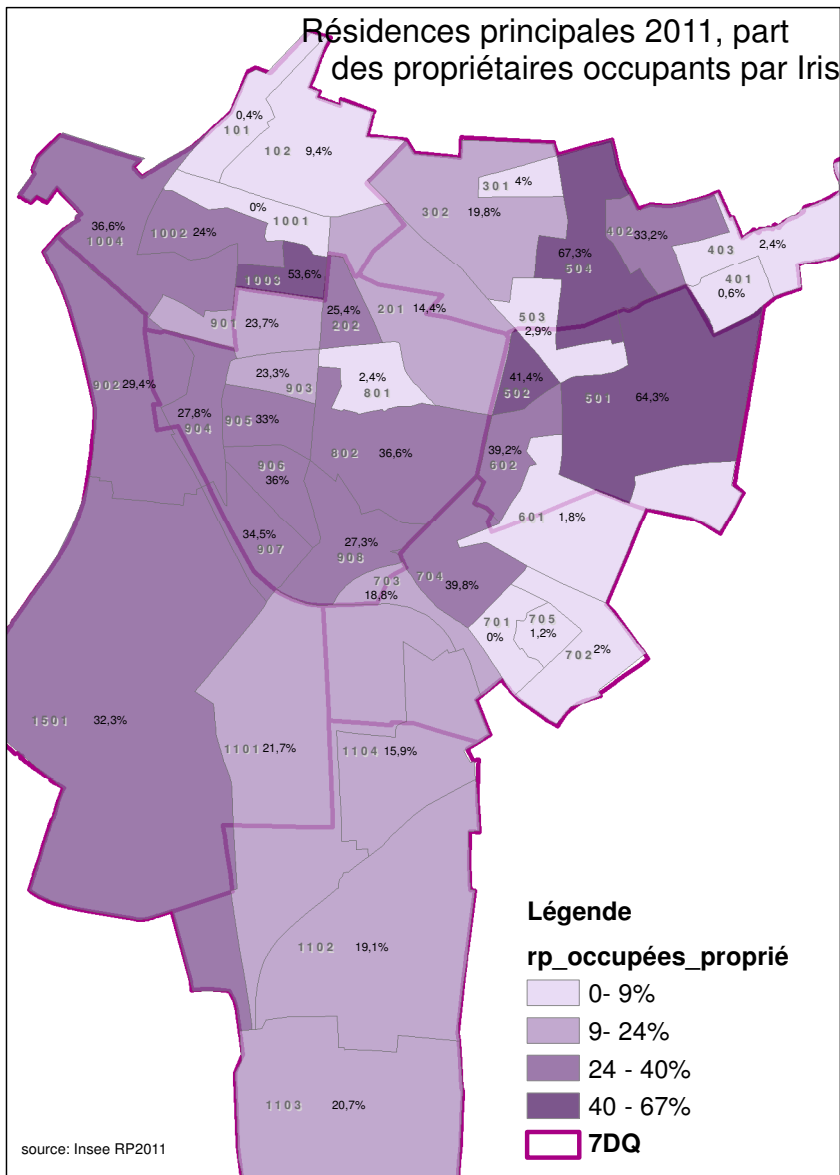
10 IRIS comprennent au moins 1/3 de propriétaires occupants : de 32,3% à 41,4% à Pleyel (1501), La Saussaie et pavillonnaire (402), dans le rectangle République-Ursulines-Sembat (905, 906, 907), à la Briche-Brossolette-Moulins Gémeaux (1004), Jaurès-Cygne-Légion (802), Bel Air (704), Cachin-Lénine-St Rémy Nord (502) , de Saint-Rémy - à rue du Bec à Loué (602).

Dans 68% des cas, les résidences occupées par des propriétaires sont des appartements.

secteurs	maisons	% propri maison
ensemble	7596	100,0
501	1510	19,9
504	1505	19,8
704	725	9,5
1501	648	8,5
302	529	7,0
402	515	6,8
102	266	3,5
1102	263	3,5
905	186	2,5
907	161	2,1

Les propriétaires de maisons se trouvant localisés principalement dans les IRIS Champs de Courses (501), Mutuelle (504), totalisant chacun 20% de ces ménages. Les IRIS Pleyel (1501) et Bel Air (704), comptant chacun 9%, et les IRIS Allende-Mutuelle-Lénine (302) et La Saussaie (402), 7%.

Carte 2



La plus grande stabilité des ménages dans le parc social mais aussi chez les propriétaires occupants

Dans les IRIS à dominante du parc Hlm (60% d'Hlm et plus), 50 à 60% des ménages ont emménagés depuis au moins 10 ans, contre 37% en moyenne à Saint-Denis. Ceci est sans doute en lien avec les dates de construction des logements HLM, globalement plus anciennes que dans les quartiers « neufs », connaissant une forte mobilité d'entrée. Seuls les IRIS Joncherolles - Delaune - Guynemer (102) et Chantilly-Métairie-R. Rolland (503) font exception, en raison sans doute des récentes démolitions reconstructions des cités dont il est question. Hors zones d'aménagement, dans les IRIS d'habitat ancien on relève une mobilité très forte, liée dans ce cas à un parc dégradé⁶.

Remarquons que la stabilité dans le logement n'est pas spécifiquement attachée aux locataires du parc HLM, elle est également relevée dans les quartiers où prédominent les propriétaires occupants, dont là aussi, 50% à 60% des ménages sont installés depuis 10 ans et plus (à Poullain-Hermitage (1003); Champs de Courses (501); Mutuelle-Domaine Montjoie (504)).

Confort des résidences principales

Les logements sans salle de bains (n'ayant ni douche, ni baignoire, ou alors hors pièce réservée), représentent 4109 résidences (9,2%). L'indicateur - présence d'une salle de bain (baignoire ou douche) dans le logement - est fortement lié à l'année de construction du logement : en raison de ce manque de confort notamment, les taux de logements vacants restent supérieurs dans les IRIS où le parc est majoritairement ancien (construit avant 1946), 8 à 11% de logements vacants contre 5,4% en moyenne à Saint-Denis.

⁶ A ce titre, une étude portant sur les mobilités scolaires relevait la grande fluctuation des effectifs dans les secteurs Gare et Porte de Paris, y compris en cours d'année. En effet, la difficulté d'accès pérenne au logement (hébergements, hôtels, squats) se traduit par le renouvellement des populations (cf, SDFM n°59, « *Les mobilités scolaires à l'école primaire dans les quartiers Gare et Porte de Paris* » CESOD).

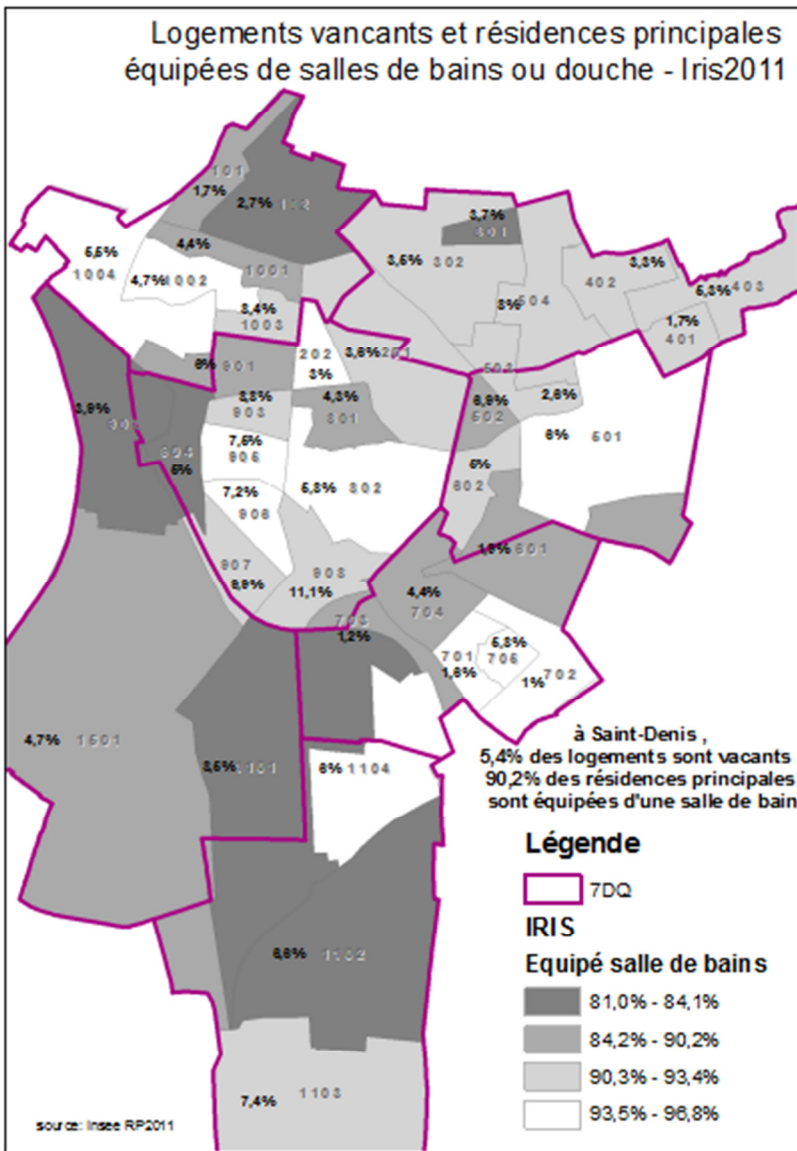
Socio-démographie

L'IRIS Porte de Paris (908), représente un bon exemple de cette configuration : 11% de logements vacants⁷, 69% des logements construits avant 1946 et 8,6% sans salle de bains (pièce réservée).

Entre 1999 et 2006, nous avons pu constater que la réoccupation du parc vacant était à l'origine de la moitié de l'accroissement de population de la ville et s'était traduit par la réoccupation d'un parc dégradé. Ainsi, dans un IRIS même si le poids du logement ancien décroît au regard de nouvelles constructions, le nombre de résidences principales non confortables peut augmenter.

Si comme nous l'observons, à un niveau de confort correspond un taux d'occupation - cinq IRIS sont atypiques, chacun présentant un parc en moyenne moins bien doté en salle de bain (81 à 84%), mais néanmoins un taux d'occupation qui atteint 95% à 97% du parc. Il s'agit de Joncherolles-Guynemer (102), Allende-Siqueiros (301), Gare-Brise Echaldas-Estrée (902, 904) et Bel Air (704). Nous ne disposons pas de subdivisions de l'IRIS 1501, ce qui a pour conséquence de masquer la très grande diversité du parc de logements de Pleyel: probablement cela se vérifierait-il aussi dans la zone nord Calon-Industrie, compte tenu du faible taux de vacance dans ce quartier (4,7%).

⁷ Depuis 2010, le calendrier du programme de lutte contre l'habitat insalubre de Saint-Denis (PNRQAD) contribue en partie à ce taux : il prévoit en effet la mise en vacance puis la réhabilitation de près de 400 logements dans les quartiers Porte de Paris et Gare. A côté de ces logements dont la remise en service est différée, persiste un parc de logements vacants encore inconfortables.



Dans les IRIS Gare et Bel Air, 40 à 70 % des ménages sont en location privée. A la Gare, l'occupation du parc inconfortable est liée à la

Socio-démographie

présence de petits logements très sollicités à proximité des transports en commun et du centre-ville. L'IRIS Bel Air (704), 4% de logements vacants, mixe 40% de propriétaires occupants et autant de locataires du privé. Dans les IRIS Joncherolles-Guynemer (102) et Allende-Siqueiros (301), la présence d'un foyer ADOMA et de pavillonnaires anciens sont probablement liés à ces taux.

Structure des ménages

A Saint-Denis, 59% des ménages sont composés de familles, soit 18711 familles. Parmi ces dernières, 75,7% ont des enfants de moins de 25 ans.

35% des ménages sont composés d'une personne seule. Ces ménages sont particulièrement représentés dans les IRIS suivants : Joncherolles-Guynemer-Delaune (102), Langevin-Politzer (201), Allende-Mutuelle-Lénine (302), Floréal (403), Gare-Michels (902), Carnot-République-Ursuline (906), Duclos-Dourdin (1002) et Joffre-Légion (802) avec 39% à 40% des ménages, ou encore dans les IRIS Caquet- E. Vaillant (801), Briche-Brosolette (1004), Gillot-Eluard (901), Gare-Estrée (904), et Barbusse (503) avec de 41 à 48% de personnes vivant seules.

Parmi la population vivant seule, les 15-24 ans représentent 7,7% des effectifs. Ils sont particulièrement représentés dans les IRIS comportant des logements étudiants (31% à Joncherolles-Guynemer 102, 16% place du 8 Mai IRIS 901, 15% à Auguste Delaune IRIS 904,) ou à proximité de l'Université (26%, IRIS 302).

A l'autre extrême, les personnes âgées de 80 ans et plus représentent 8,7% des personnes vivant seules. Il s'agit de 12 à 16% des personnes seules à Langevin Politzer (201), Eluard- Briche (1004), à Péri (202), à Floréal (403), à Champs de Course (501) et St Rémy (602); et de pas moins de 20% et de 31,7% des ménages isolés respectivement dans les IRIS 1001 de Fabien et 801 de Caquet- E. Vaillant.

Les familles avec enfants sont d'autant plus présentes dans les IRIS dont la population est jeune, en âge d'être parents. Dans les IRIS 1104 à Stade de France, à Franc-Moisin (701), à Cosmonautes (601), à Allende (301), à Courtille (401), 85 à 87% des familles ont des enfants.

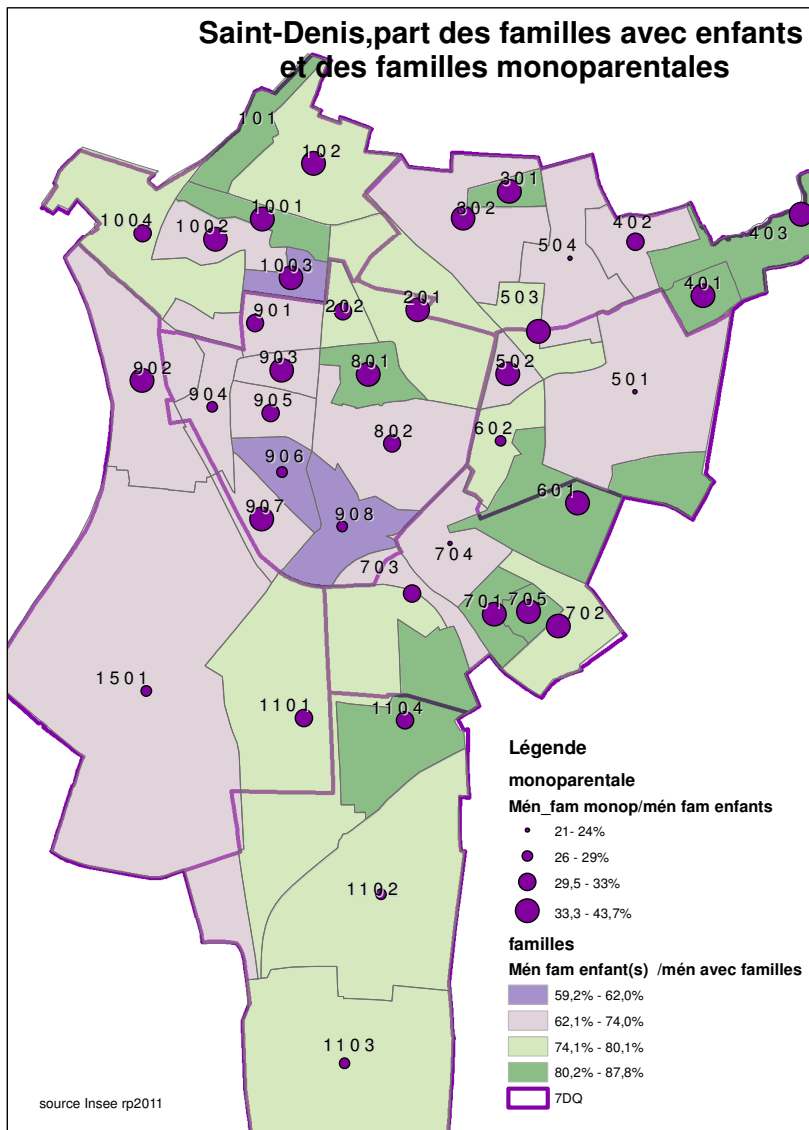
Au sein des familles avec enfants, les familles comptant 4 enfants et plus (6,6%) sont plus présentes dans les quartiers d'habitat social, présentant aussi de plus grands logements : ainsi à Franc Moisin (701), 24% des familles ont 4 enfants et plus, et dans les IRIS Stade de France (1104), Franc-Moisin (705), Courtille (401), Saussaie (402), Floréal (403) et Fabien (1001), de 11 à 13%.

A contrario, dans les IRIS Champs de Courses (501), Mutuelle (504), Ursulines (906), et Porte de Paris (908), 42 à 45% des familles n'ont pas d'enfant (de moins de 25 ans), 51% à Poullain-Hermitage (1003).

Les familles monoparentales représentent 32,5% des familles avec enfants. Dans certains IRIS, elles représentent plus de 40% des familles avec enfants : tels qu'à la Gare (902), à Cosmonautes (601), à Saint-Rémy (502), à Fabien (1001), à Caquet- E. Vaillant (801), à Allende-Lénine (302), Sémard (101).

Le phénomène concerne moins les IRIS où le taux de familles sans enfant est plus élevé (ex : 501, Champs de Courses, 20,6% de familles monoparentale). Seule exception, l'IRIS Stade de France (1104), où 87% des familles sont des familles avec enfants et seuls 29% de ces familles sont monoparentales.

Carte 4



Le niveau de diplôme des habitants et le taux de scolarisation des 15-20 ans

Le niveau de diplôme tend à augmenter au sein de la population, la frange non qualifiée de la population représentant désormais moins de 50% des habitants âgés de plus de 15 ans.

21% de la population de 15 ans et plus (sortie des études) détient un diplôme supérieur ou égal à bac +2. Cette proportion est relativement plus forte en Centre-ville à Joffre-Légion (802), à Eluard-Gillot (901), à Poullain-Hermitage-Briche- Brossolette (1003, 1004), à Langevin-Politzer (201), également à la Gare-Brise Echalas-Estrée (902 et 904), entre République -Ursulines et Canal (906,907), et à la Plaine- Pleyel (1101, 1102, 1501) où 25 à 30% des habitants disposent d'un diplôme de niveau bac +2 ou plus. 40% dans l'IRIS 905, entre République et Ursulines.

C'est dans cet IRIS (905) que les femmes sont les plus diplômées : 32% des femmes détiennent un diplôme d'enseignement supérieur long, contre en moyenne 11,7% des dionysiennes. C'est aussi le cas de 16 à 20% des femmes habitant Pleyel (1501, 16%), la Plaine (1102,1103, 17%), la Gare (902), le Centre-ville-Joffre-Légion (802), Poullain-Hermitage (1103), et Briche Echalas-Estrée et Porte de Paris (904,908, 19%).

La population « sans qualification⁸ », représente en moyenne 46,4% des plus de 15 ans : la catégorie couvre 60 à 66% de la population à Franc Moisin-Bel Air (701, 704, 705), à la Courtille (401), et à Cosmonautes (601). Des facteurs comme la nationalité, et l'âge influencent ces données. Au sein de la population les personnes âgées sont moins souvent détentrices de diplômes supérieurs que les jeunes générations, les personnes étrangères sont moins qualifiées ou leurs diplômes non reconnus.

En rapport avec le niveau de diplôme plus important, relevé entre Ursulines et le Centre-ville (905, 802), par extension les « sans

⁸ Ne disposant d'aucun diplôme, ou simplement d'un Bepc ou d'un Cep.

qualifications » y sont le moins représentés, respectivement 27% et 32%.

Que font les 15-20 ans ? La poursuite d'études et la sortie du système scolaire

Le chômage des jeunes reste un indicateur pesant sur la précarité des ménages, en période de crise il tend à s'accroître (2006-2011 : +8 points pour les 15-24 ans, soit 38%).

De façon coutumière, niveau de diplômes et intégration au marché de l'emploi sont deux indicateurs observés ensemble. En premier lieu, les études montrent que plus tôt se fait la sortie du système scolaire, avec un bagage scolaire souvent -faible, absent, ou inachevé- plus grandes seront les difficultés d'accès à l'emploi (chômage, emplois précaires). A 16 ans, la fin de l'obligation scolaire marque un premier décrochage dans les effectifs, (du reste plus marqué pour les garçons de nationalité étrangère dont seuls 77% sont encore scolarisés à 17 ans).

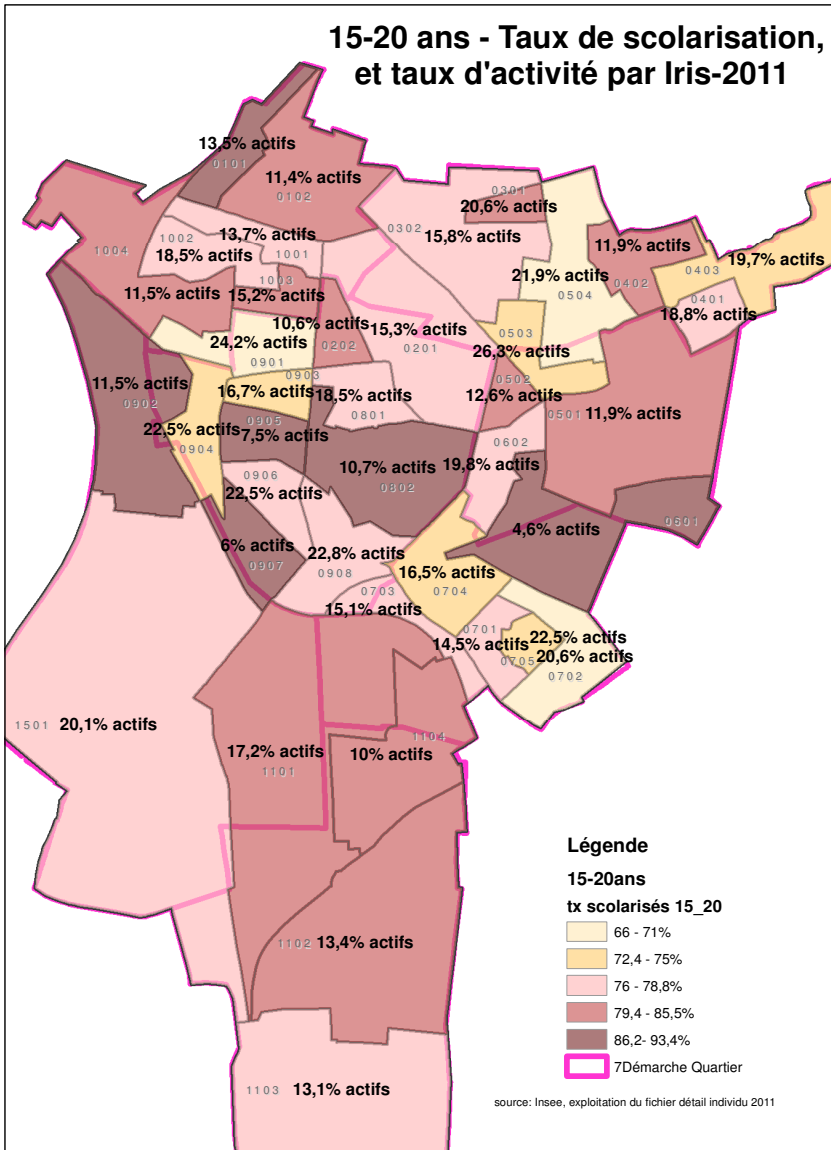
60

Sur la carte 5, nous confrontons le taux de scolarisation des 15-20 ans au taux d'activité de cette classe d'âge (respectivement 79%, et 15,7%).

Par définition, les secteurs où les jeunes sont les plus scolarisés présentent un taux d'activité plus faible qu'en moyenne communale. Ainsi, à République-Ursulines (905), Sembat-Croizat (907) et Cosmonautes- Bec à Loué (601) de 88% à 93% des jeunes sont scolarisés, seuls 4% à 10 % d'entre eux se déclarent actifs.

Les taux de scolarisation sont les plus bas – inférieurs à 70%- à Mutuelle-Montjoie (504) et Franc-Moisin-Montfort-Dolto (702). En revanche, les taux d'activité (21%) et d'inactivité⁹ (10%) y sont élevés.

⁹ Jeunes se déclarant non scolarisés et non-inscrits au chômage ou en emploi.



L'expérience du chômage ou de l'inactivité pour 13,5% des 15-20 ans (1017 jeunes)

Rappelons que la plupart des jeunes de la tranche d'âge sont en formation. Les actifs – 1185 jeunes- représentent ainsi 15,7% des 7559 jeunes âgés de 15 à 20 ans. Sur ces 1185 jeunes actifs (15-20 ans), 614 se déclarent au chômage (51,8%).

A Chantilly-Métairie-Barbusse-R.Rolland (503), Eluard-Gillot (901), Estrée-Brise Echalias (904), Ursulines-Semmat et Porte de Paris (906, 908), 23 à 26% des jeunes de 15-20 ans se déclarent actifs.

Le taux de chômage des jeunes particulièrement élevé concerne certains IRIS dont les effectifs sont souvent faibles : par exemple, à Gillot-Eluard (901), parmi les 251 jeunes de 15-20, 61 actifs dont 49 chômeurs (80%). Les IRIS Duclos-Dourdin, Gare-Estrée, diffèrent légèrement avec 20% d'actifs et 24 à 28% de chômeurs (les effectifs sont là encore, d'environ 70 actifs sur près de 200 jeunes). Dans certains IRIS, ce taux élevé d'actifs au chômage s'accompagne aussi d'un taux de jeunes non-inscrits, ni dans le système scolaire, ni dans le monde du travail.

A côté des actifs (occupés ou non) on relève ainsi en moyenne, 5,3% d'inactifs- non étudiants : à savoir des personnes qui se déclarent soit « au foyer », soit en tant qu'« autre inactif », le prisme est alors très large (période transitoire, fin/début d'inscription, maladie, errance, rupture familiale...). Dans plusieurs IRIS ce taux avoisine 10%, à Mutuelle-Montjoie (504, 11,6%), à Franc-Moisin-Montfort-Dolto (702, 10%), à la Plaine-Nozal (1103) et à Bel Air (704) ; et Stade de France (1104) 9,5%, et à Fabien et République-Corbillon-Carnot (1101, 903, 8,5%).

Catégories socio-professionnelles des actifs de 15 à 64 ans

Les Employés représentent 35,3% des actifs de Saint-Denis, les Ouvriers, 26,5%. Les catégories populaires représentent ainsi en moyenne 62% des actifs de la ville.

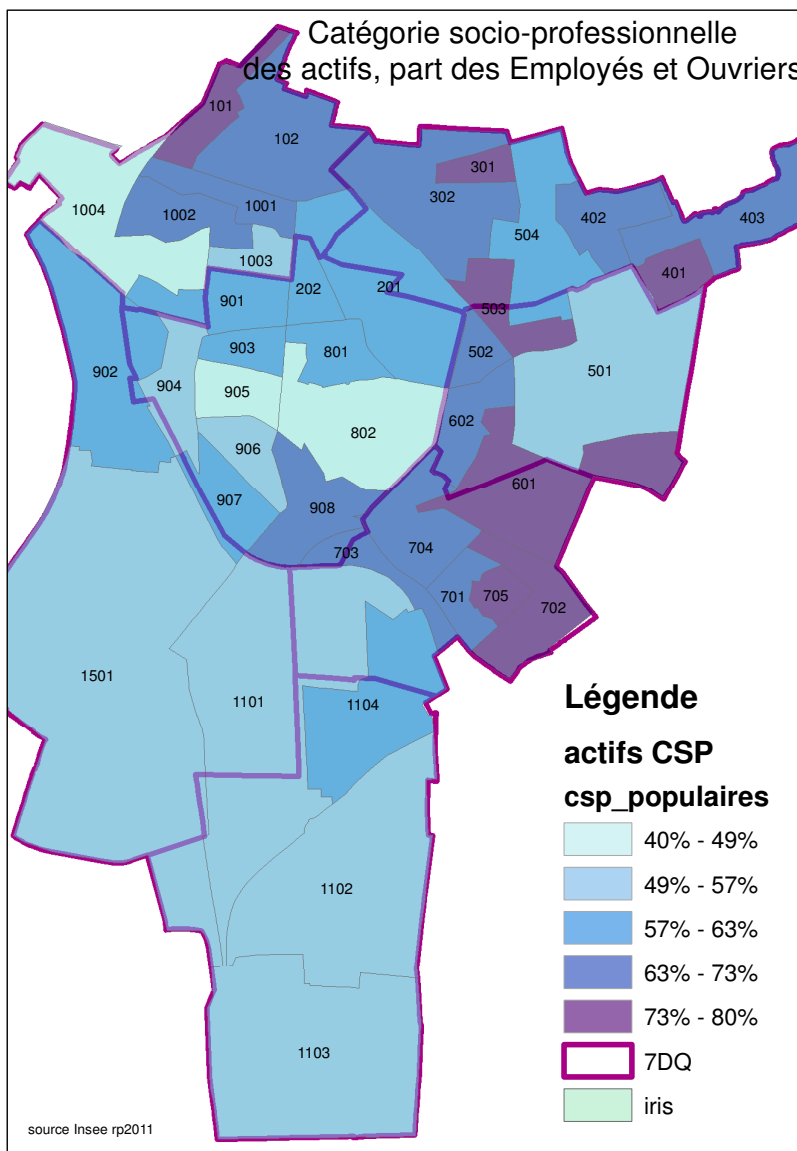
On considère ainsi que les IRIS composés d'un taux supérieur à 65% d'Employés et d'Ouvriers sont des quartiers à dominantes populaires : c'est le cas de tous les IRIS entourant le centre-ville du nord à la Porte de Paris, à l'exception des IRIS 504 et 501.

Soit pas moins de 19 IRIS sur les 39.

Les quartiers « populaires » dessinent ainsi un arc de cercle en périphérie nord et est du centre-ville, correspondant peu ou prou au cercle des quartiers majoritairement constitués de logements sociaux.

Parmi ces quartiers, cependant, distinguons Porte de Paris (908) et Allende-Siqueiros (301) où seulement, la catégorie des Ouvriers est majoritaire (37 et 39%) contrairement à tous les autres IRIS où la catégorie des Employés excède les autres. A Cosmonautes et à Franc-Moisin-Montfort-Dolto (601, 702), près de 50% des actifs sont Employés. A Saint-Rémy (602) et à Bel Air (704), les taux d'Employés et d'Ouvriers sont équivalents (35%/35%).

Carte 6



Les catégories favorisées sont plus présentes en Centre-ville, à l'ouest et au sud de Saint-Denis

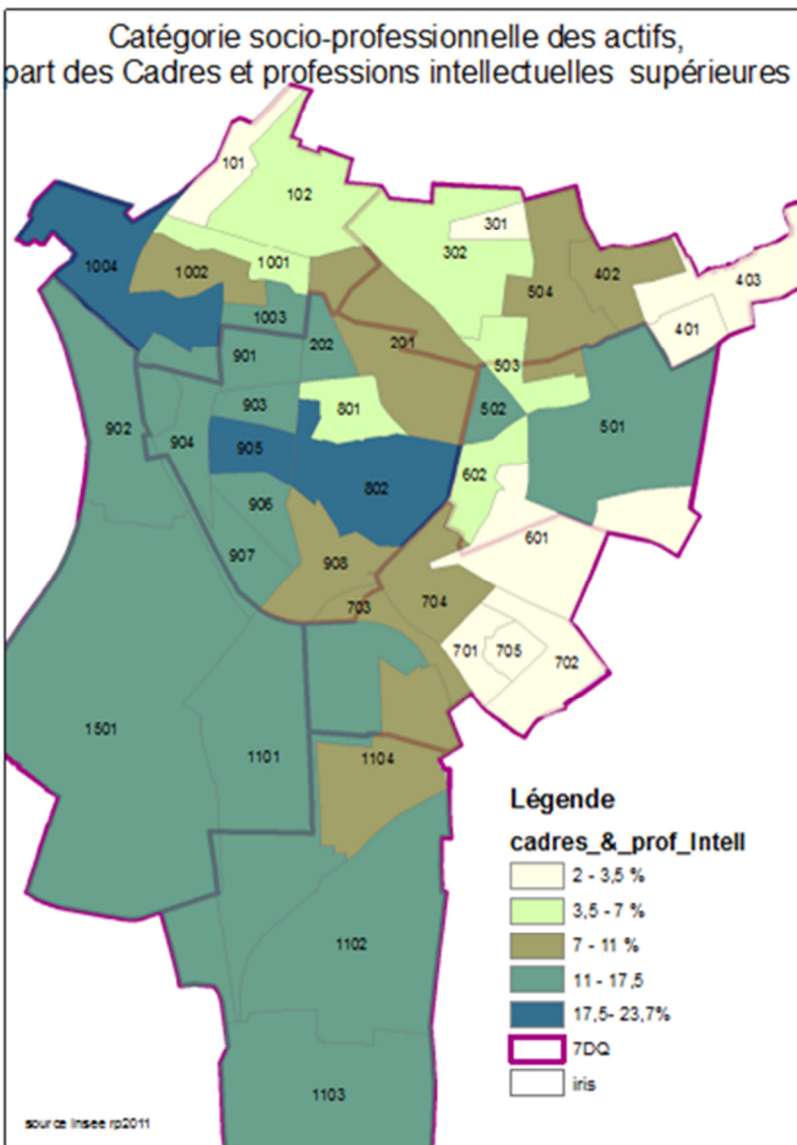
La catégorie des professions intermédiaires¹⁰ représente 20% des actifs, celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS), 11%. Mettons à présent en évidence les zones présentant plus de 33% de milieu à priori plus favorisés (carte 6).

10 IRIS sont particulièrement concernés. On relève ainsi, de 33 à 45% de catégories intermédiaires et CPIS à Langevin-Politzer (201), à la Plaine Lendit et Nozal (1101, 1103), à Pleyel (1501), à Champs de Courses (501), à Briche-Eluard-Poullain-Hermitage (1003, 1004), à République-Ursulines (906). La part des cadres et professions intermédiaires est de 48% en Centre-ville dans le secteur Jaurès-Légion (802), et de 52% à République-Ursulines (905).

Carte 7, remarquons les près de 20% de cadres et professions intellectuelles supérieures, à Briche-Eluard-Poullain-Hermitage (1003, 1004), à Ursulines-M. Sambat (906) et dans le secteur Joffre-Légion (802).

¹⁰ Selon l'Insee, « les professions intermédiaires occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Les autres sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social; parmi eux, les instituteurs, les infirmières, les assistantes sociales. Plus de la moitié des membres du groupe ont désormais au moins le baccalauréat. Leur féminisation, assez variable, reste en particulier très limitée dans les professions techniques ».

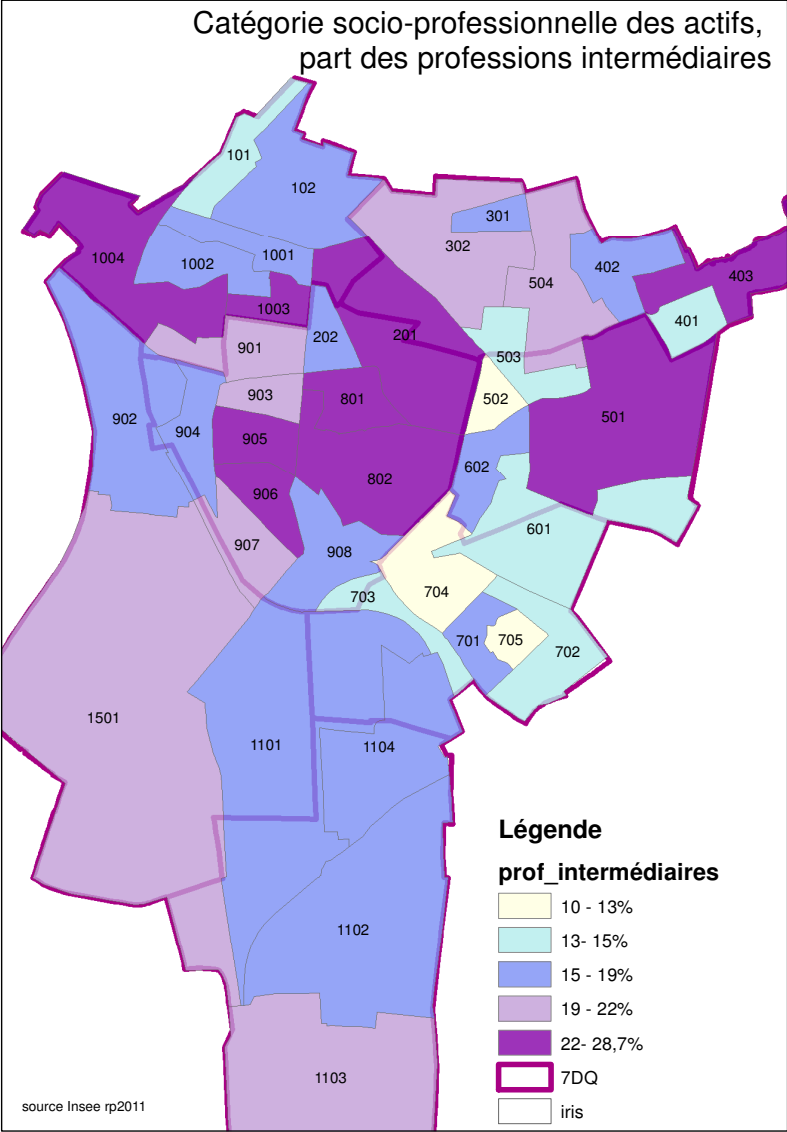
Carte 7



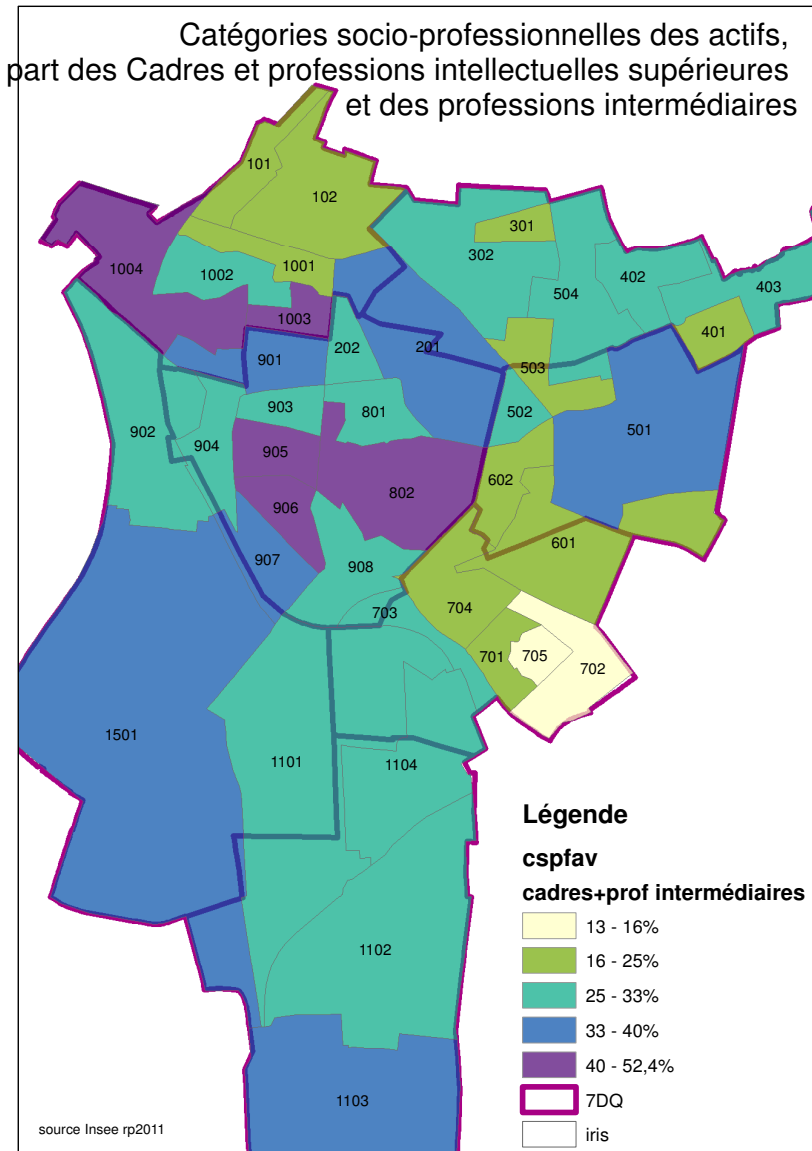
Contrairement aux CPIS quasi-absentes dans certains IRIS, (2 à 5% à Franc-Moisin, Allende ou Sépard), les classes moyennes sont présentes dans tous les IRIS (de 10 à 29%, carte 8). Dans les territoires où les ouvriers sont majoritaires (Porte de Paris-908 et Allende-Siqueiros-301), les professions intermédiaires représentent tout de même 18% des actifs.

Retenons 9 IRIS ayant un taux de professions intermédiaires supérieur à la moyenne, allant de 23 à 28% des actifs. 23% dans les IRIS Poullain-Hermitage (1003) et Caquet- E. Vaillant (801), Langevin-Politzer (201), Champs de Courses (501), et à Floréal (403). Respectivement, 24 et 25% à Joffre- Légion (802) et Briche-Eluard (1004) ; 26,4 et 28,7%, à République - Ursulines (905), et entre Ursulines - Marcel Sembat (906).

Carte 8



Carte 9



La transformation sociologique de certains quartiers

Entre 2006 et 2011, globalement nous pouvons conclure à une relative stabilité de la structure socioprofessionnelle de la ville. Avec 62% d'Ouvriers et d'employés, Saint-Denis ne connaît pas de transformation sociale majeure, elle reste une ville populaire. Comme au niveau national, la tendance est le rétrécissement de la catégorie Ouvriers (de 29 à 26%), au profit de celle des employés (36%, +1point), et des professions intermédiaires (19,4%, +1points), ces dernières tendant vers les moyennes nationales (21,6%). Quant aux cadres et professions intellectuelles supérieures, elles passent de 8% à 11%.

Au sein des IRIS, ces tendances cependant sont plus ou moins marquées. Pour certains, la structure sociale des ménages reste en effet très stable dans cette période intercensitaire. Il s'agit notamment en centre-ville, de Gare-Estrée, Carnot-République, (903,904), à Delaunay-Belleville de Briche-Brossolette (1004); d'Allende-Siquieros- Lénine et la Saussaie-pavillonnaire (301, 302, 402).

70

Trois types d'IRIS se détachent ensuite. Certains IRIS accentuent leur caractéristique - la présence plus marquée des classes populaires, ou des classes supérieures ; certains IRIS au contraire laissent percevoir de nouvelles inflexions- moins spécialisés et plus mixtes-, alors que pour d'autres l'évolution peut être qualifiée de transformation plus radicale avec l'émergence des CPIS prenant le pas sur les autres composantes du quartier.

Renforcement des caractéristiques existantes

En premier lieu les IRIS qui confortent leur caractéristique, avec l'installation d'une part plus importante de ménages populaires ou bien de ménages favorisés, renforçant une présence déjà forte.

Ainsi, entre 2006 et 2011, se voit renforcée la présence des catégories favorisées au sein du centre-ville à Joffre-Légion, et entre Ursulines et Marcel Sembat (802, 906). Dans ces IRIS, les professions intermédiaires et les CPIS, déjà plus présents qu'en moyenne en 2006 (37 et 40% des

actifs, contre 27% en 2006), constituent désormais 48 et 52% des actifs. A Joffre-Légion, c'est surtout la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) qui a progressé (+ 10 points).

Dans quelques IRIS à dominante du parc social, le taux d'ouvriers progresse de 2 à 4 points : précisément à Sémard (101), Stalingrad-Politzer-Langevin (102) ; à Franc-Moisin- St-Exupéry, à Allende (301), et à Chantilly-Barbusse-R Rolland (503).

Le taux d'employés progresse également de 5 à 10 points à Cosmonautes (601), Caquet-E. Vaillant (801), Franc-Moisin-Dolto (702).

Des IRIS plus hétérogènes qu'auparavant

La seconde catégorie est celle des quartiers où le taux de cadres et professions intellectuelles supérieures tire l'évolution de l'IRIS vers la moyenne communale, ce qui n'était pas le cas précédemment. Elle concerne des IRIS en périphérie du grand centre-ville, par exemple, à Duclos-Dourdin (1002), Bel-Air et Casanova (703, 704), Péri et Cachin-Menand où désormais le taux de CPIS est d'environ 10% contre respectivement 7% 8% et 4% en 2006. Ces inflexions, nouvelles, sont notables parce qu'elles modifient le poids des catégories à priori plus favorisées au sein de ces territoires où elles étaient jusqu'alors peu représentées, sans qu'elles soient assimilables à une transformation radicale de ces derniers (certains IRIS comme Bel Air-Casanova, ayant connu quelques opérations immobilières en diffus).

La transformation du quartier par l'émergence des cadres et professions intellectuelles supérieures

La troisième catégorie est celle des quartiers ayant à priori enclenché une transformation sociologique. Il s'agit de quartiers historiques « populaires » où la progression des CPI et CPIS représente une mutation, à Gare-Brise-Echalas-Michels (902), à Pleyel (1501) et à la Plaine (1103), +11 points : la part des cadres (CPIS) y est multipliée par deux. De faiblement présente dans ces IRIS, la part des Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures dépasse désormais la moyenne communale (jusqu'à 16% à Pleyel). A Cachin (502) les professions

Socio-démographie

intermédiaires sont désormais moins présentes (-11 points), au profit des CPIS passant de 5,3% à 14,4%.

IRIS	2006					2011				
	% Cadres, %Prof.		%Employé %	% Ouvriers		% Cadres, %Prof.		%Employé %	% Ouvriers	
	Prof.	aires				Prof.	aires			
Sémard 101	3,3	10,9	50,5	27,1	2,5	14,3	44,5	32,4		
Péri 202	3,7	12,5	41,2	34,8	13,3	18,3	40,9	22,2		
Floréal 403	1,8	17,2	43,7	32,0	3,3	24,7	42,4	24,1		
Cachin 502	5,3	24,0	35,9	29,5	14,4	12,8	40,2	26,2		
Cosmo 601	2,3	15,5	40,6	39,4	3,1	13,9	48,9	28,0		
FMDolto 702	3,2	21,1	37,0	37,1	2,4	13,7	48,9	29,6		
Casanova703	8,2	13,5	38,3	32,2	10,3	15,3	37,5	29,2		
Bel Air 704	4,5	16,6	33,5	36,9	9,1	13,0	35,0	35,5		
Fmoisín 705	3,4	13,7	42,4	34,7	3,5	10,0	41,5	38,3		
Caquet 801	8,2	23,1	36,3	24,6	6,9	23,0	41,7	20,2		
Joffre Legion802	12,3	24,5	30,3	25,1	22,7	25,3	31,9	16,1		
Gillot-Eluard 901	6,8	15,9	41,2	26,2	13,4	19,9	35,6	21,8		
Gare-Michels902	7,7	12,7	41,5	28,7	13,0	18,7	34,9	24,1		
Ursulines-Sembat905	18,5	21,3	31,7	21,1	23,7	28,7	23,9	16,6		
Rép-ursulines906	8,4	17,7	30,4	30,8	14,1	26,4	25,9	26,8		
Pparis 908	13,3	19,9	27,3	31,3	9,4	17,7	28,2	36,9		
Duclos Dourdin1002	7,0	23,7	37,7	25,0	10,9	17,9	35,8	29,6		
Lendit 1101	9,2	17,8	34,1	26,3	13,3	19,0	35,1	20,2		
Montjoie CGarcia1102	11,2	18,9	28,0	34,6	13,9	17,6	31,4	25,4		
Nozal 1103	7,5	18,9	33,4	27,0	13,2	21,9	32,3	23,1		
SDFrance 1104	17,2	28,5	31,2	15,7	9,1	17,2	38,6	24,0		
Pleyel 1501	8,6	16,1	37,0	28,9	16,2	19,2	31,4	25,1		
Ensemble	8,1	18,6	36,6	28,8	10,9	19,4	35,3	26,5		

source: Insee, RP 2006, 2011

Ces phénomènes illustrent également la transformation rapide du parc au sein des zones pointées : le volume considérable de logements neufs livrés dans ces quartiers modifie, quantitativement et qualitativement l'offre au sein de ces quartiers et par extension le profil des ménages occupants. Ici, il s'agira d'un immeuble de 30 logements, là ce seront plusieurs immeubles comptant 500 logements.

Ces IRIS où la présence des catégories moyennes et supérieures caractérise le quartier bénéficiant d'une attractivité nouvelle de par l'aménagement urbain réalisé (Pleyel, la Plaine, des transports, la proximité de Paris et des tarifs plus abordables) captent une population

nouvelle jusqu'alors sans lien avec le peuplement du quartier. Le centre-ville ancien participe également de cette dynamique.

De l'activité aux conditions d'embauche des dionysiens

A Saint-Denis, 73,9% des 15-64 ans se déclarent actifs (occupés + chômeurs).

Le taux d'activité varie en fonction de l'âge et du sexe. Ainsi le taux d'activité des 15-24 ans est de 46,3%, (la majorité étant en études), et de 86% pour les 25-54 ans. Le taux d'activité décroît pour les 55-64 ans, 53,3% d'entre eux sont encore en activité (en raison de l'entrée en retraite ou pré-retraite). Le taux d'activité féminin tend à augmenter, il est actuellement de 69,4%, mais reste de 10 points inférieur à celui des hommes.

Compte tenu de l'influence de l'âge (les moins de 25, et les plus de 60 ans) sur le taux d'activité et de chômage, nous nous concentrons à présent sur la tranche des 25-60 ans. Concernant cette tranche, le taux d'activité est de 86%, et le taux de chômage de 21,8%.

73

Le taux d'activité des 25-60 ans varie de 78% à 93%

Sur l'indicateur d'un taux d'activité faible, inférieur à 85%, plusieurs IRIS sont remarquables : à Franc-Moisin (701, 78,2%) ; à Stade de France (1104, 79,3%), à Gillot-Eluard (901), Carnot-République (903), Gare-Estrée et Michels (902, 904) 81 à 84% ; à Franc-Moisin-St-Exupéry (705) et à Bel Air (705), à Cosmonautes (601), à Saint-Rémy (602) et à la Courtille (401) 82% ; et à Pleyel (1501) 84%.

Nous relevons 3 configurations pour ces taux d'activité anormalement bas. Dans une première configuration, c'est le taux d'activité masculin qui est particulièrement bas, comme à la Gare (902, 79%), à Champs de Courses (501, 84,3%), et à Estrée (904, 86%), pour un taux d'activité masculin de 91,2% en moyenne.

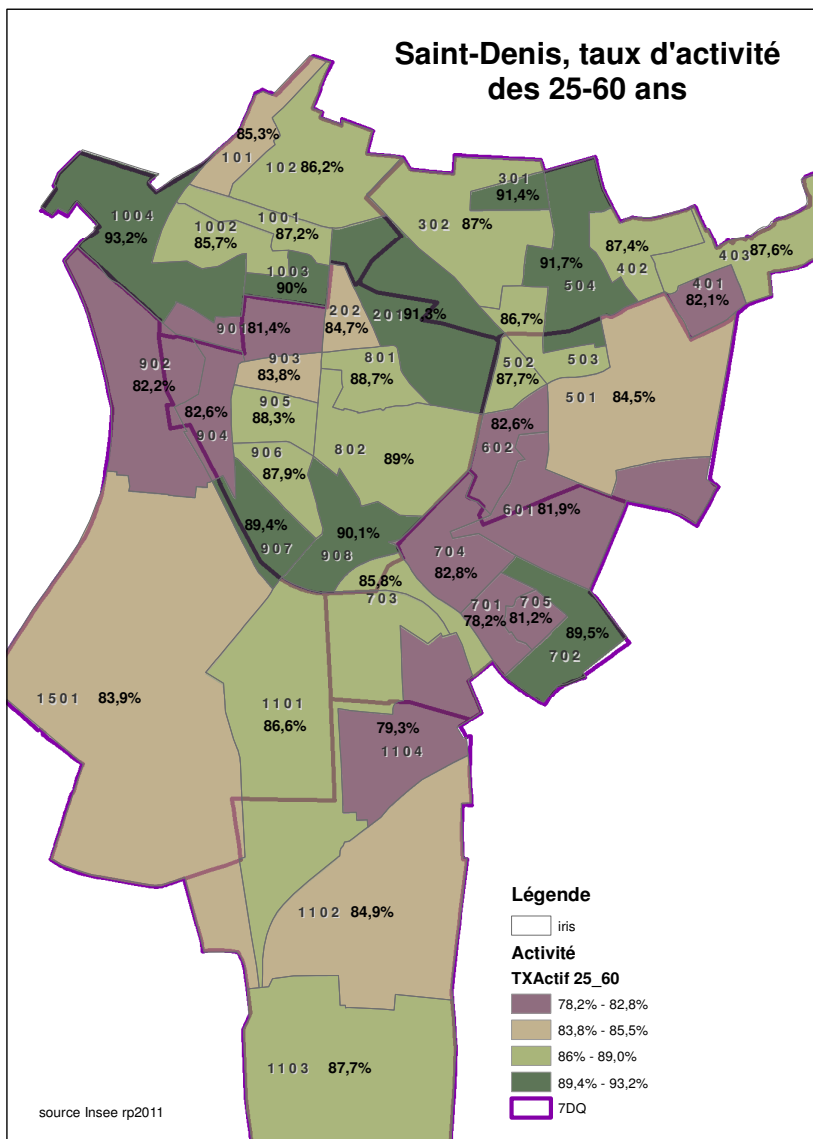
Socio-démographie

Dans d'autres IRIS, c'est le fait uniquement d'un taux d'activité féminin bas, à Franc-Moisin (entre 65 et 72%), à Stade de France (67,4%).

Dans d'autres cas, c'est à la fois la faiblesse des taux d'activité des hommes et des femmes : à Pleyel, à Gillot-Eluard, à Carnot-République, à Gare-Estrée et Michels.

En revanche, le taux d'activité global dépasse les 90% à Delaunay Belleville (1003, 1004), à Porte de Paris (908), à Langevin Politzer (201), à Allende (301), et à Montjoie-Mutuelle (504).

Carte 10



Des dionysiennes plus ou moins actives, selon les quartiers

A Saint-Denis, 80,5% des femmes âgées de 25 à 60 ans se déclarent actives. Parmi ces actives, 21,9% sont au chômage (inscrites à Pôle emploi + non inscrites)

Les taux d'activité des femmes est parmi les plus faibles à Franc-Moisin, Stade de France (701 1104, moins de 68%), suivi de Franc-Moisin-Bel Air (72% IRIS 704, 705), de Cosmonautes (74% IRIS 602) et de St Rémy sud, de la Courtille et d'Eluard-Gillot (75%, IRIS 401, 601 et 901).

En revanche, les femmes sont particulièrement actives à Briche-Brossolette (91,8%, IRIS 1004), à Allende-Siquieros (88,9%, IRIS 301), à Mutuelle-Montjoie (87,8%, IRIS 504), à la Gare (86,7%, IRIS 902), à Langevin (85,7%, IRIS 201), à Porte de Paris (85,3%, IRIS 907,908), à Franc Moisin-Dolto et à Caquet-E. Vaillant (85%, IRIS 702, 801).

L'activité féminine plus marquée correspond souvent à une activité masculine plus forte également, tendant parfois à réduire l'écart entre le taux d'activité H/F. Alors qu'en moyenne, l'écart entre les deux taux est de 10,7 points, à Langevin et à Briche-Brossolette il est seulement de 5 et 3 points.

A contrario, dans certains quartiers, ce rapport est nettement supérieur (tableau ci-dessous), plus de 20 points d'écart. A Franc-Moisin Bel Air, Stade de France, l'absence des femmes sur le marché du travail est probablement liée à un ensemble de facteurs qui contribue à les en écarter.

IRIS	Tx activitéH	Tx chômH	Tx activitéF	Tx chômF	écart TXactiH/ F
701	93,2	16,1	64,6	22,3	28,6
1104	90,7	32,7	67,4	21,2	23,3
704	92,5	19,9	71,9	21,2	20,6
705	90,3	31,4	72,6	26,7	17,6
1103	95,8	19,7	78,7	25,2	17,1
1002	94,1	24,4	77,5	16,8	16,7
602	89,8	14,5	74,0	28,5	15,8
401	90,6	22,5	74,8	22,3	15,8
202	93,3	19,8	77,9	20,1	15,4
703	92,7	18,5	77,9	27,9	14,8
ensemble	91,2	21,7	80,5	21,9	10,7

Les conditions permettant de supplanter le coût de toute prise d'activité féminine ne sont pas réunies pour aider la cellule familiale à mettre en œuvre les moyens d'y accéder (modes de gardes, transports.). Des facteurs tels que le manque de qualification, ou de maîtrise de la langue française contribuent à rendre difficile l'atteinte de ce projet. Le niveau de qualification des femmes est faible à Franc-Moisin (701,705), à Cosmonautes-Saint-Rémy (601, 602), 60 à 66% sans qualification, ce qui n'est en revanche pas le cas à Stade de France (35,3%).

Seules 30 à 40% des femmes immigrées de 25 à 60 ans travaillent contre 70% des femmes en moyenne (actives occupées/classe d'âge). Au Stade de France et à Franc-Moisin les familles de 3 enfants et plus représentent 25 à 27% des familles contre 18% en moyenne.

Notons qu'à Champs de Courses, les taux d'activités H/F sont équivalents (84%), idem à Menand-Cachin (72%). A la Gare (902), les femmes sont plus actives que les hommes (F 86,7% contre H 78,9%),

Socio-démographie

cet écart correspond pour moitié à l'inactivité d'hommes âgés de plus de 55 ans¹¹ non-inscrits au chômage ou en préretraite.

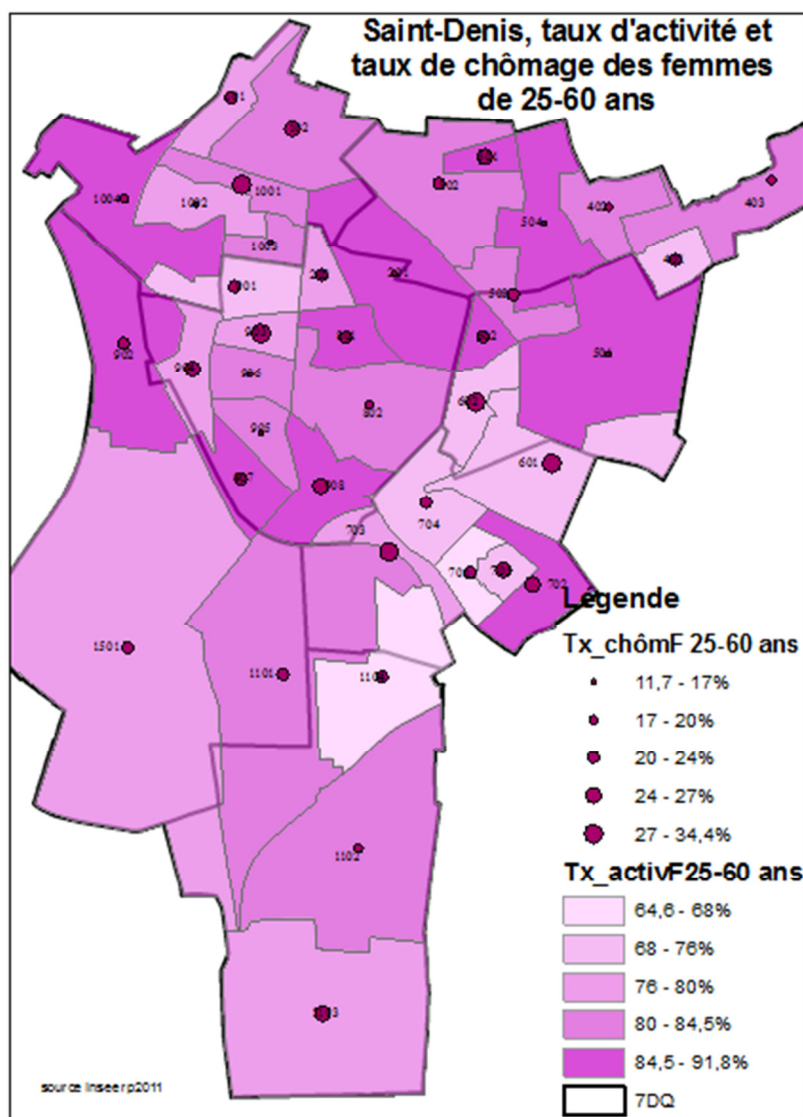
Mais dans tous les autres IRIS, les femmes restent moins actives que les hommes. A Péri (202), Courtille (401), Saint-Rémy sud- Franc Moisin Bel Air (602, 701, 704, 705), Duclos-Dourdin (1002) et la Plaine Nozal et Stade de France (1103,1104), le taux d'activité féminine est de 15 à 28 points inférieurs aux taux des hommes.

Le chômage féminin doit être analysé en lien avec le taux d'activité, il peut aller de pair avec un taux d'activité plus marqué, les femmes inactives n'entrant pas dans cette statistique. Cela se vérifie à Porte de Paris (907, 908), à Fabien (1001), Joncherolles-Delaune-Guynemer (102) à Allende-Siquieros (301) et à Franc-Moisin-Dolto (702) avec d'une part un taux d'activité supérieur ou égal à 81% et un taux de chômage de 23 à 29%.

A contrario, Cosmonautes, St Rémy (601, 602), Franc-Moisin-Casanova (703, 705) montrent un taux de chômage élevé (26 à 34,4%) et un faible taux d'activité féminins (74 à 79%). Même constat pour les hommes à Stade de France, République et Franc-Moisin (1104, 903, 705, chômage H 30 à 33% ; activité 88 à 90,7%).

¹¹ Source : fichier détail individu, 2011. Cette donnée peut faire référence à la fois aux parcours migratoires mais également à la fin de carrière difficile pour certains ouvriers auxquels le chantier est désormais inaccessible. Le marché de la sous-traitance très fluctuant, intègre les cadences infernales sans réelles perspectives de stabilité. Il laisse alors libre cours aux pratiques discriminantes, et à l'usure des candidats (« Chantier interdit au public, enquête parmi les travailleurs du bâtiment », Nicolas Jounin, 2009).

Carte 11



Socio-démographie

Le tableau ci-dessous rapproche les actifs occupés de leur classe d'âge (Taux d'emploi), permettant d'appréhender l'activité professionnelle au sein d'une population (les hommes, les femmes de 25 à 60 ans), ce qui diffère du taux d'activité (actifs/population).

Activité des 25-60 ans		Hommes			Femmes		
secteur	iris	activité	<i>Tx chô</i> m	occ/cl	Tx	<i>Tx chô</i> m	occ/cl
		H	H	âge	activité F	F	âge
Sémard	101	93,0	27,6	71,5	78,8	22,8	70,1
Guynemer	102	90,4	25,6	72,3	82,6	25,0	67,7
Cachin	502	90,6	24,5	76,8	85,1	23,7	75,2
Chantilly-RR	503	93,4	28,0	77,9	80,1	23,1	67,7
Cosmo	601	89,5	28,0	75,3	75,6	34,4	56,4
St Rémy	602	89,8	14,5	87,4	74,0	28,5	62,5
Franc-Moisin	701	93,2	16,1	84,1	64,6	22,3	60,1
Dolto	702	95,3	25,1	83,4	85,1	25,2	72,1
Casanova	703	92,7	18,5	81,3	77,9	27,9	60,1
Bel Air	704	92,5	19,9	84,7	71,9	21,2	65,6
Poullain-Eluard	901	86,7	23,7	71,1	75,4	23,5	65,9
Gare-Michels	902	78,9	22,6	68,1	86,7	22,4	73,4
Carnot-Rép	903	88,4	30,3	72,9	79,6	29,4	61,8
Gare-Estrée	904	85,7	28,8	67,9	78,7	25,5	63,3
Rép-Ursulines	906	94,0	26,3	76,5	80,5	15,4	75,9
P Paris	908	94,3	30,5	68,5	85,3	26,7	72,1
Fabien	1001	94,7	24,1	79,0	80,9	29,3	62,1
Nozal	1103	95,8	19,7	81,8	78,7	25,2	62,9
SDFrance	1104	90,7	32,7	64,2	67,4	21,2	56,1
Pleyel	1501	88,2	19,1	81,0	78,6	23,9	65,1
ensemble		91,2	21,7	79,8	80,5	21,9	70,6

source : fichier détail, insee 2011

Certains IRIS, où le taux de chômage est important sont aussi ceux où, les femmes et les hommes sont les plus inactifs : Cosmonautes (601), Saint-Rémy-Joliot (602), Franc-Moisin-Casanova (703, 705), Gare-Estrée, Gillot-Eluard-Carnot-République (901, 903, 904), Fabien (1001), Stade de France (1104).

A Saint-Rémy, Casanova, Carnot-République, Fabien, Cosmonautes, le taux de chômage des femmes représente 28 à 35% des actives.

On distinguera les IRIS dans lesquels ce taux élevé de chômage des femmes se conjugue également avec un taux d'activité faible, ou encore des conditions d'embauches défavorables (temps partiel et contrats avec terme) : c'est le cas à Cosmonautes, Saint-Rémy, Gare-Estrée, et Guynemer (IRIS 102 : femmes actives, 66,8%, temps partiel féminin 32,7%, chômage féminin 28,7%).

Remarquons des IRIS où les femmes sont plus actives qu'en moyenne, où ces emplois sont exercés à temps partiel et que le chômage féminin est inférieur ou conforme à la moyenne communale.

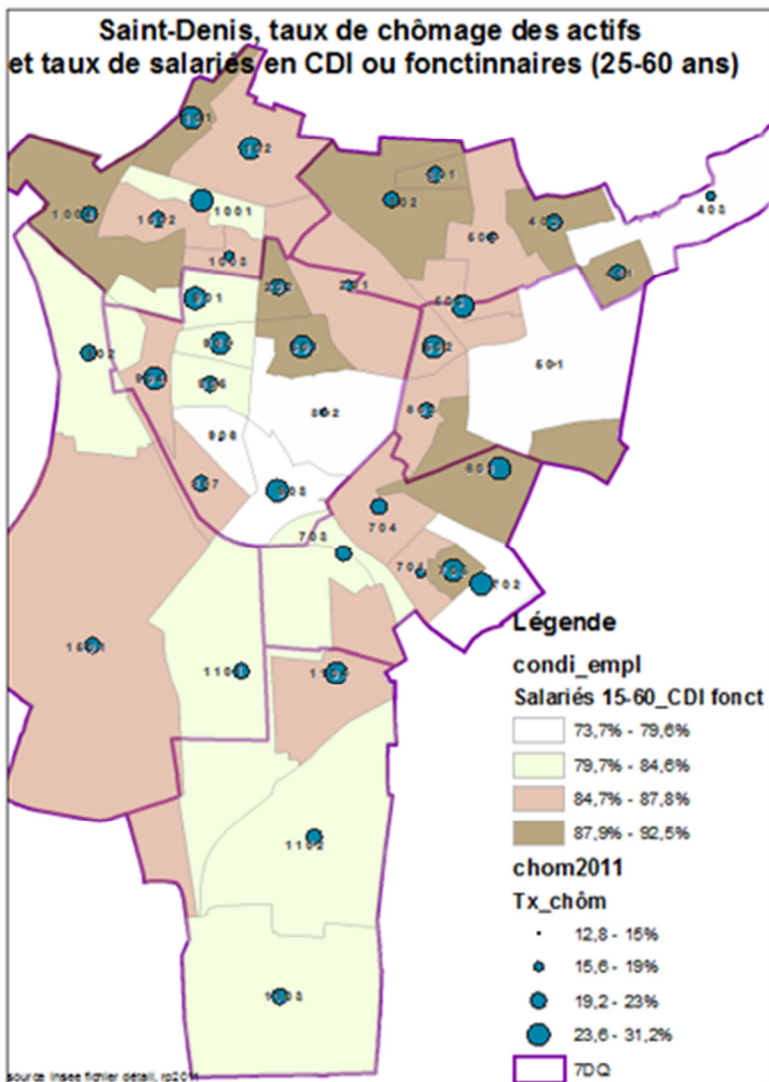
Trois exemples : à la Plaine dans l'IRIS 1102, 74% de femmes actives, 22% d'emplois féminins à temps partiels et 19,6% de chômeuses ; à Allende IRIS 301, 78% de femmes actives, 27% des emplois féminins à temps partiel et 25% de chômeuses et pour finir à Mutuelle dans l'IRIS 504, 79% des femmes actives, 28,4% d'emplois féminins à temps partiel, et 15,2% de chômeuses.

Deux indicateurs pour mesurer le rapport à l'emploi au sein des territoires : conditions d'embauche et chômage

81

En moyenne, à Saint-Denis, 85% des salariés âgés de 25 à 60 ans bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. Dans 11 IRIS, cette proportion est supérieure ou égale à 88%, il s'agit de Briche-Brossolette (1004), Langevin-Politzer (201), Allende-Mutelle (302), La Saussaie et pavillonnaire (402). Les IRIS d'habitat social ne sont pas en reste, à Franc-Moisin (702, 705), à Allende (301), à la Courtille (401), à Péri, Caquet- Edouard Vaillant (202, 801) et Cosmonautes (601) de 88 à 93% de CDI parmi les salariés en activité.

Carte 12



Le taux d'emploi stable dans un IRIS ne dit rien sur le niveau de chômage –qui est de 21,8% en moyenne –. L'observation de bonnes conditions d'embauche sur un secteur peut être nuancée par un taux de chômage important, marquant l'écart de conditions au sein de la population active. De sorte qu'il est possible de distinguer trois types d'IRIS à partir de ces deux indicateurs.

Conditions d'activité des 25-60 ans

secteur	iris	actifs	% CDI	%chom
Sémard	101	768	88,7	25,2
Guynemer	102	917	87,5	25,3
Langevin	201	1621	88,3	19,9
Péri	202	914	90,6	21,3
Allende	301	755	88,5	20,9
Allende Lénine	302	1079	90,5	22,4
Saussaie	402	652	88,3	19,7
Floréal	403	865	75,4	17,1
Cosmo	601	694	88,6	31,2
Franc Mdolto	702	592	93,6	25,2
Franc Moisin	705	651	90,5	29,2
Caquet Vaillan	801	1250	88,3	23,8
Carnot-Rép	903	952	84,7	29,8
Gare-Estrée	904	1365	86,7	27,4
Rép-Ursulines	906	1064	79,6	21,8
P Paris	908	719	73	28,8
Fabien	1001	884	84	26,7
Briche	1004	633	92,2	19,9
Nozal	1103	2548	84,2	22
SDFrance	1104	610	86,4	28
Pleyel	1501	2536	85,5	21,1
ensemble		41880	85	21,8

En premier lieu, les IRIS où le lien avec l'emploi stable est le plus distendu : cohabitent à la fois, taux de chômage élevé et précarité de

Socio-démographie

l'emploi, tels qu'à Porte de Paris (908), à Franc-Moisin (702), à Fabien (1001), ou encore dans le centre-ville à Gillot-Carnot-République (901, 903).

D'autres IRIS se caractérisent également par **un taux de chômage fort, cependant les salariés en activité y bénéficient plus qu'en moyenne d'un CDI**. C'est le cas à Sémard et Guynemer (101, 102), Cosmonautes (601), Franc-Moisin (702, 705), Caquet- E. Vaillant (801), et Stade de France (1104).

Pour finir, nous remarquons un dernier groupe où **le taux de chômage compris entre 13 et 17% est moins saillant, et où les emplois avec terme sont plus fréquents** (16 à 25%) : à Floréal (403), à Champs de Courses (501) et à Joffre-Légion (802). Ces contrats précaires sont majoritairement des CDD et autres contrats courts, seul à Floréal, ils concernent pour moitié des personnes jeunes en contrats d'apprentissage.

La stabilité de l'emploi n'informe pas sur le niveau de revenu des ménages du secteur lequel est très dépendant de l'emploi occupé, et du nombre d'actif du couple.

Revenus déclarés des ménages par Unité de consommation

Le « ménage fiscal » est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. La médiane du revenu fiscal par unité de consommation (UC) partage les ménages en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu par UC¹² inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu

¹² Unité de consommation (UC), niveau d'observation préconisé par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par "équivalent adulte". Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau médian des revenus par UC au sein d'une zone. Nous observons donc les différents IRIS de la ville à travers cette grille d'analyse.

A Saint-Denis, en 2011, la médiane par UC est de 12113€. Entre 2001 et 2011, elle progresse de 18,5%.

Gardons cependant en tête les indicateurs de la Seine-Saint-Denis (15234€) et de la France métropolitaine (19218€), montrant des médianes ainsi que des taux d'évolution supérieurs à la commune (+30%).

La carte des revenus peut être rapprochée de celle des résidences principales et des catégories socioprofessionnelles. Les IRIS où le revenu médian est le plus élevé correspondent fréquemment aux secteurs où les taux de propriétaires occupants et des CPIS/CPI sont les plus hauts

Revenus selon le statut d'occupation, 2011

	1er décile	médiane	9e décile	R inter-décile
propriétaires	7505	21219	41041	5,5
locataires LS	2665	10669	22893	8,6
locataires (autres)	1040	10301	25583	24,6

Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

(Delaunay Belleville, Mutuelle, Champs de Courses, Pleyel, Langevin Politzer).

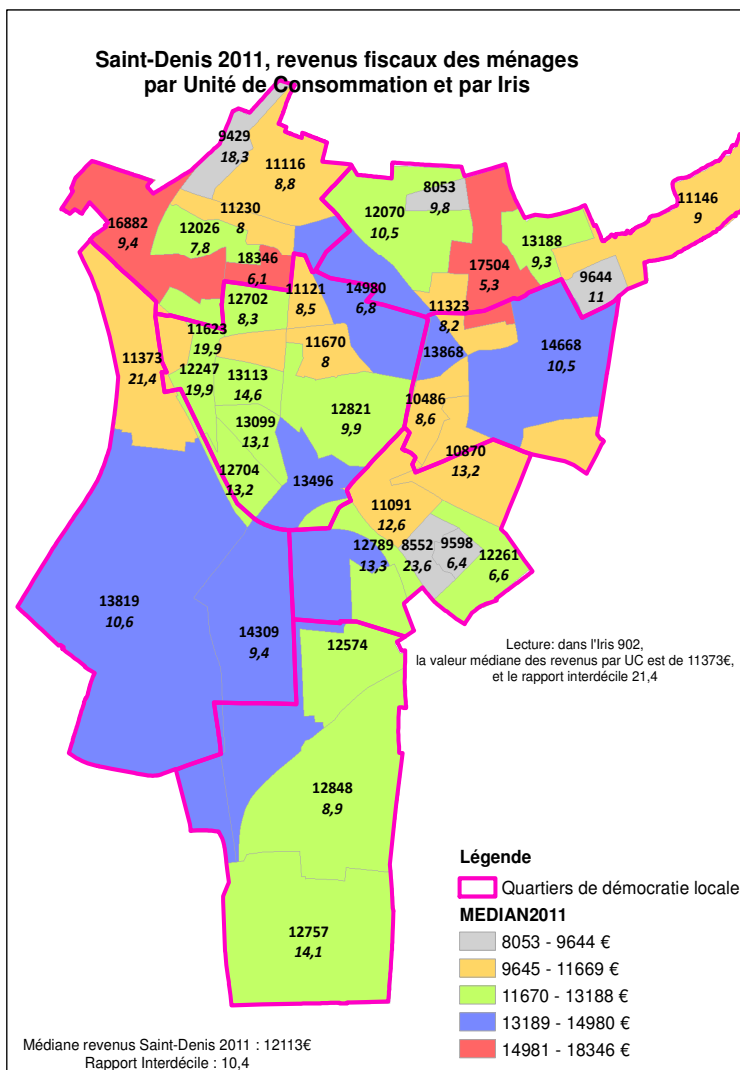
La carte des Employés/Ouvriers présente, quant à elle, des similitudes avec celles des revenus médians plus bas, celle du parc social également : Franc-Moisin, la Courtille, Allende, Séward, Péri, Caquet-E. Vaillant, Cosmonautes, Saint-Rémy, Bel Air, Floréal, et Fabien.

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un " ménage fiscal " est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le tableau ci-dessus permet de saisir l'écart important des revenus déclarés par les ménages selon leur statut d'occupation. Les ménages du parc privé présentent les plus grandes variétés de situations socioéconomiques, il s'agit à la fois des ménages habitant le parc neuf, et l'ancien, dont le parc dégradé.

Carte 13



La progression des revenus concerne très différemment les quartiers

Dans 18 IRIS, le seuil de revenu des ménages pauvres a reculé entre 2001 et 2011 (carte : en blanc, valeurs IRIS non disponibles en 2001).

Saint-Denis est ainsi marquée par de forts écarts dans le revenu des ménages, montrant comme nous avons pu le constater tout au long de cet exposé une grande hétérogénéité des situations entre les IRIS formant un seul et même territoire.

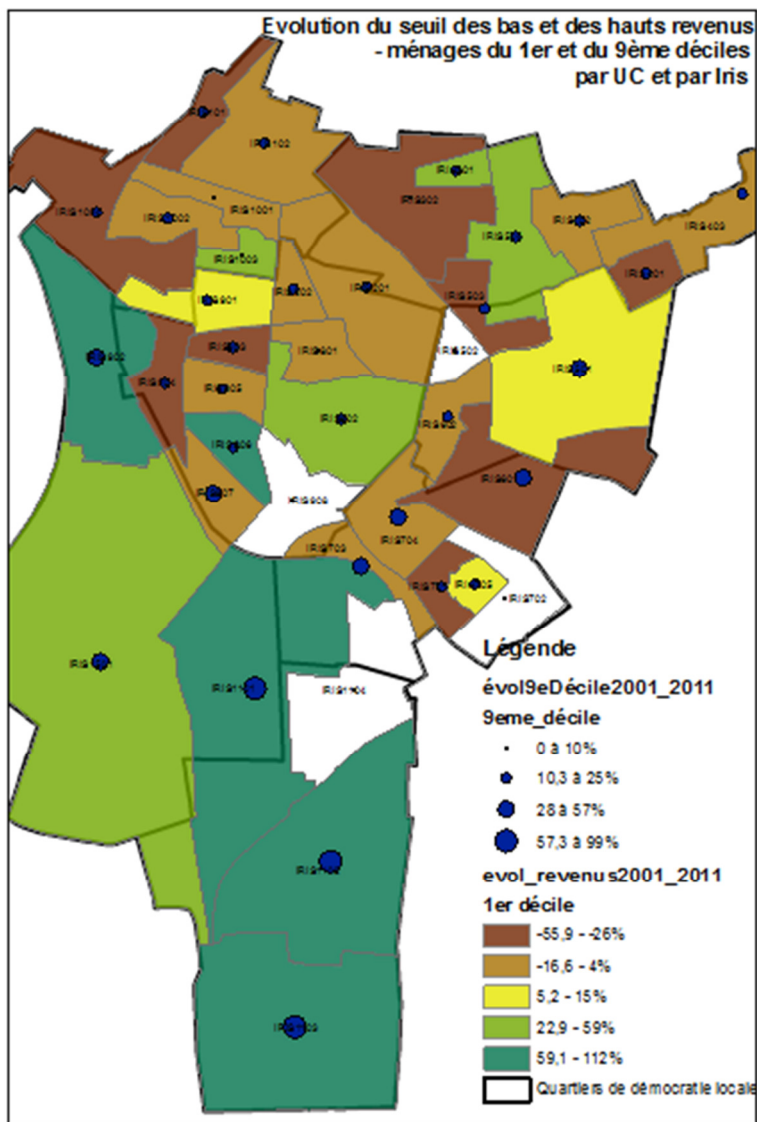
Les déciles de 1 à 9, décomposent les seuils de revenus allant des 10% de ménages les plus pauvres aux 10% de ménages les plus aisés. Le 5^{ème} décile correspond à la médiane. Ainsi le rapport interdécile¹³ permet de mesurer les écarts de revenus que connaissent les ménages d'un même secteur. Plus la valeur du rapport est forte, plus les revenus sont dispersés, plus elle est faible, plus il y a d'homogénéité.

Au niveau communal, les ménages les plus aisés déclarent (par UC) en moyenne 10,3 fois plus que les plus modestes, du premier décile. Alors que globalement la valeur du premier décile progresse tout juste de 5% (9^{ème} décile, +25%), entre 2001 et 2011 le seuil de revenu des ménages du premier décile baisse ou stagne dans une grande partie nord de la ville.

Un recul de l'ordre de 40 à 50% concerne des secteurs du parc social ou de l'habitat privé ancien, où les seuils étaient déjà les plus bas (Franc-Moisin, la Gare-Estrée, Sémard, la Courtille), illustrant la paupérisation de ces ménages. Autour de -30% concernant Cosmonautes, Chantilly-

¹³ Le rapport interdécile (D9/D1) du revenu fiscal par unité de consommation (UC) établit le rapport entre les 10% de ménages aux revenus par UC les plus élevés (9ème décile) et les 10% de ménages aux revenus par UC les plus faibles (1er décile)

Carte 14



Barbusse-R. Rolland, Briche-Brossolette, Allende-Mutuelle (503, 601, 302,1004).

C'est dans la partie au sud du canal qu'à la fois les seuils des revenus du 1^{er} et du 9^{ème} décile progressent le plus (+30 à 100%) correspondant au changement de profil des ménages dans ces quartiers. Le 9^{ème} décile progresse également, mais pas le 1^{er}, entre Marcel Sembat et A. Croizat (907), à Bel Air et Franc Moisin-Casanova, Cosmonautes (703, 704, 601) concernés également par l'arrivée de ménages dans du parc neuf (proche Canal, et Jeanne D'Arc). Dans ces IRIS la tendance inverse du 1^{er} et du 9^{ème} décile, accroît l'écart entre les ménages du secteur, la médiane progresse peu, masquant le phénomène. A Cosmonautes-Bec-à- loué, le seuil du 1^{er} décile recule de -29%, le 9^{ème} décile progresse de 28%.

Conclusion provisoire

L'atlas ainsi dessiné à travers ces quelques cartes thématiques, permet de mieux entrevoir la diversité présente au sein de chacun des 7 territoires Démarque-quartier. En dépit des limites inhérentes aux IRIS eux-mêmes, cette échelle des 39 zones IRIS nous montre que l'apparente stabilité des composantes sociologiques de la ville masque des évolutions plus différenciées selon les secteurs. Les dynamiques socio-spatiales soulevées dans cet article, restent très liées au type d'habitat et sensibles aux opérations d'aménagement des quartiers.

Depuis les années 2000, sous l'effet des changements urbains et démographiques, les territoires semblent enclencher des dynamiques différentes. Certains IRIS, au nord de la ville – dont on peut mettre en lien la stabilité du parc et ainsi des populations occupantes – connaissent peu de changement dans les caractéristiques des ménages et des actifs. D'autres, renforcent leurs dominantes tels le Centre-ville (802, 906) accueillent plus de ménages favorisés, et le parc social (Sémard, Allende, Franc-Moisin...) plus de ménages populaires.

Par le développement et la transformation du parc immobilier (de logements et d'entreprises) permettant l'arrivée d'un plus grand nombre de ménages de classes moyennes et supérieures, la partie de la

ville située au sud du canal, clôt le chapitre des quartiers populaires. A la fois l'évolution des données sur les CSP des actifs et les revenus des ménages, illustrent le caractère rapide et radical de transformations qui ne prennent plus appui sur les peuplements antérieurs du secteur. (quartiers industriels, populaires, et immigrés).

Attention cependant, à ne pas conclure rapidement à l'homogénéité des populations de ces quartiers. Cette lecture statistique à partir du territoire se heurte au final aux contours des IRIS dont la géométrie variable inclut à Pleyel comme à la Plaine plus de 6000 habitants au lieu des 2000 escomptés. Au demeurant, si la transformation statistique des quartiers Plaine et Pleyel, approchée par l'analyse spatiale, conduit à une sorte d'invisibilité statistique des milieux populaires, et des problématiques sociales que rencontrent les familles, cela ne doit pas nous faire oublier leurs présences au sein de ces quartiers. La réalité de cette diversité des situations est fort heureusement relayée par les professionnels de terrains dans le diagnostic des quartiers¹⁴.

¹⁴ Assez justement, les professionnels du champ éducatif et social nous montrent qu'à la Plaine, l'amélioration des indicateurs socio-économiques masque la persistance d'une pauvreté, voire la paupérisation de certains ménages. Leurs observations depuis les structures d'accueils contrebalancent la prépondérance du point de vue des catégories supérieures, plus visibles lors des démarches quartier.

Evolution mensuelle du chômage

Secteur des études locales

Depuis octobre 1988, le secteur des études locales a suivi et régulièrement diffusé au travers de cette revue les évolutions mensuelles du chômage : étaient présentés, les effectifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie de 1 à 7), hommes, femmes, indemnisés/non indemnisés), source Anpe.

Les réformes récentes intervenues dans le cadre du chômage et des minima sociaux ont eu pour effet de modifier les définitions des publics concernés, s'accompagnant de nouvelles nomenclatures et de diffusion de données plus restreintes.

La reformulation des catégories des Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) passant de 7 catégories à 5, de même que la disparition du RMI et de l'API au profit d'un nouveau dispositif, le RSA, englobant des problématiques plus vastes, nous contraignent par souci de comparabilité des données, à interrompre les courbes précédentes et à en recommencer de nouvelles.

Nous vous proposons, à partir de juin 2009, une nouvelle version du suivi des DEFM concernant la catégorie 123 (A+B)³², c'est-à-dire l'ensemble des personnes inscrites au Pôle Emploi, se déclarant disponibles et à la recherche d'un emploi durable, à plein temps.

Les DEFM à Pôle emploi se déclinent en 5 catégories :

Catégorie A, les demandeurs d'emploi en recherche active, disponibles, sans emploi, regroupant les catégories 1, 2, 3 hors toutes activités réduites. Catégorie B, demandeur d'emploi en recherche active, en activité réduite courte, regroupant les catégories 1, 2, 3 activités courtes moins de 78H. Catégorie C, demandeur d'emploi en recherche active, en activité réduite longue, regroupant. Les catégories 6, 7, 8, demandeur d'emploi avec activités réduites longues 78H et plus. Catégorie D, demandeur d'emploi sans recherche active, non disponible, sans emploi, correspondant à l'actuelle catégorie 4. Catégorie E, les demandeurs d'emploi sans recherche active, non disponible, en emploi, correspondant à l'actuelle catégorie 5.

Saint-Denis au fur et à mesure, revue communale d'études et de recherches n° 64 mai 2015

Habitants et activité

Les bénéficiaires du RSA correspondent aux anciens bénéficiaires du RMI, de l'API auxquels s'ajoutent les « travailleurs pauvres ». Seuls les allocataires du RSA socle, sans revenus, pouvaient disposer du RMI avant réforme.

En 20 ans, la courbe du chômage, sans tenir compte des variations saisonnières, peut être décrite en 9 phases principales:

1 – octobre 1988 – septembre 1991 (3 années) :

RÉGRESSION LENTE

2 - octobre 1991 à octobre 1994 (3 années) :

ASCENSIONNELLE RAPIDE

3 - novembre 1994 à septembre 1996 (2 années) :

STABILISATION

4 - octobre 1996 à novembre 1997 (1 année) :

MONTEE DU CHOMAGE

5 – décembre 1997 – juin 1999 (1 an ½) :

STABILISATION (à des niveaux records)

6 - juillet 1999 – juillet 2001 (2 années)

NETTE REGRESSION

7 – août 2001 – février 2005 (3 ans ½)

HAUSSE DU CHOMAGE

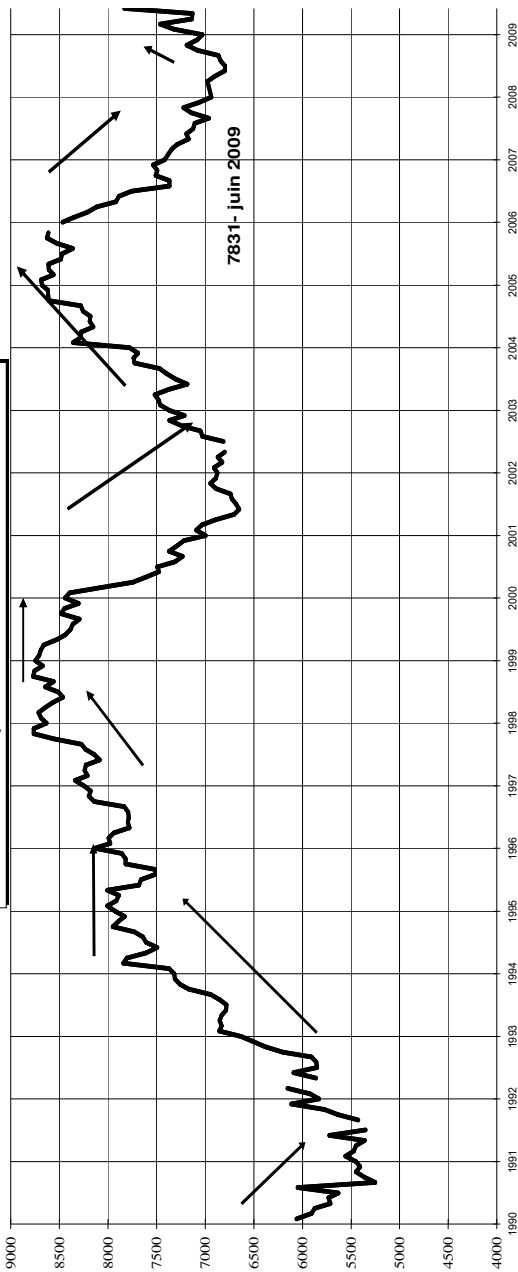
8 - mars 2005 – septembre 2008

NETTE REGRESSION

9 - octobre 2008

REGAIN

**EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE CHOMEURS DIONYSIENS
inscrits à l'ANPE (source : délégation départementale ANPE)
recherche d'un emploi à temps plein
données brutes sans correction des variations saisonnières
période de 1990 à 2009**



Evolution mensuelle du chômage par échelles territoriales (à partir de 2009)

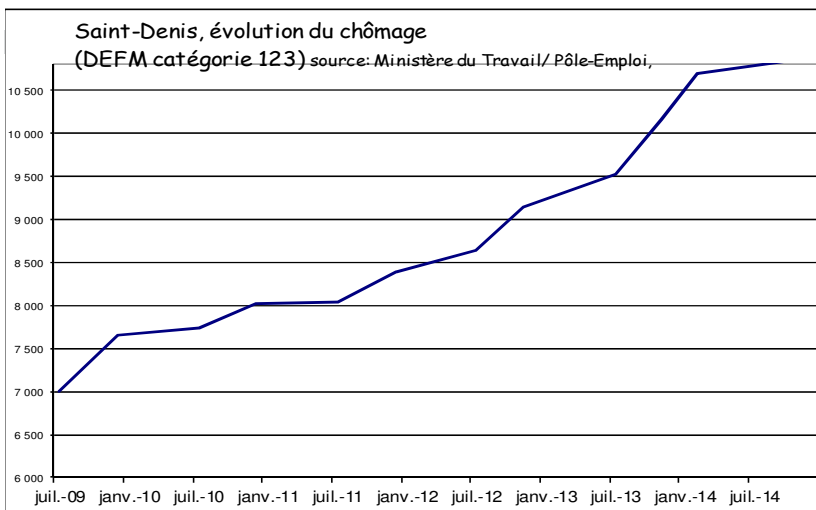
DEFM Cat.123 par échelles territoriales

	France M	IDF	Seine-Saint-Denis	Saint-Denis	Plaine Commune
juil-09	3 084 116	542 697	86 045	7 006	22 438
déc-09	3 428 166	579 140	93 601	7 652	24 771
juil-10	3 266 568	578 576	93 846	7 745	24 815
déc-10	3 538 103	598 767	99 155	8 021	26 230
juil-11	3 391 385	594 212	98 935	8 044	25 781
déc-11	3 404 100	624 300	104 857	8 395	
juil-12	3 584 800	636 200	107 518	8 640	28 434
nov-12	3 732 200	676 200	115 059	9 150	
juil-13	3 933 600	697 100	119 000	9 531	35 769
nov-13	4 049 000	727 600	125 900	10 167	37 891
févr-14	4 138 000	750 000	130 000	10 699	39 085
déc-14	4 242 700	768 300	134 700	10 886	40 438

source: Dares, Ministère du Travail/ Pôle-Emploi,

Nous compilons deux sources, locale et nationale, dont les modes de calcul sont différents, ce qui explique les arrondis

Dares - données Ssd, Idf, Fr M; MDE-Pôle Emploi -SD, PCo



A partir de ces données, on peut estimer le taux de chômage de Saint-Denis, à **17,2%** en décembre 2014. Un travail équivalent l'estimait à 17,5% à Plaine Commune fin 2013.

	2011	estimations 2014
Population	107762	112206
Pop Active	53939	56163
%PA / Pop	50,1%	50,1%
DefmA déc 2014		9637
Estim Tx Chôm		17,2%

sources: Insee, Pôle Emploi et estimations SEL

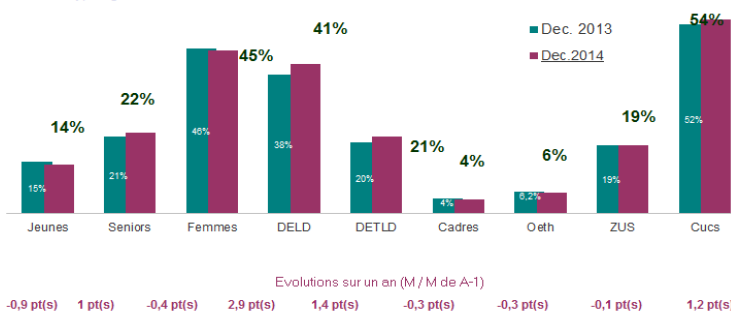
Au 4eme trimestre 2014, avec un mode de calcul différent cependant, l'Insee publie un taux de chômage localisé de 13,2% en Seine-Saint-Denis ; 8,9% en IDF et 10% en France Métropolitaine. Ce calcul est effectué en moyenne trimestrielle en synthétisant les informations de l'enquête Emploi en continu (notion de chômage BIT) et celles du Pôle Emploi sur les demandeurs d'emploi en fin de mois ou DEFM (chômage répertorié). Notre estimation locale s'appuie quant à elle sur une projection de la population dionysienne 2011, dont de sa population active à laquelle on rapproche les DEFM.

DELD: demandeurs d'emploi longue durée, inscrits depuis un à deux ans ; DETLD: demandeurs d'emploi de très longue durée, inscrits depuis plus de deux ans ; OETH: demandeurs d'emploi porteurs de handicap ouvrant droits aux mesures d'obligation d'emploi d'un travailleur handicapé ;

Périmètre

Saint-Denis

Typologie de la D.E.F.M. (catégories A.) - données Brutes

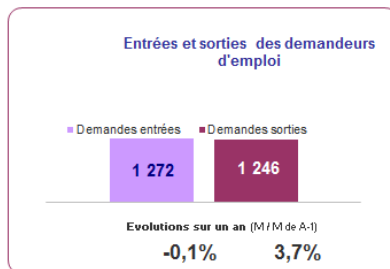


96

Catégories des demandeurs d'emploi

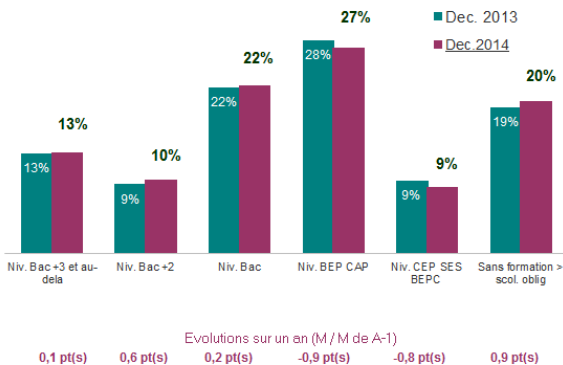
au 31 décembre

Cat.	Nombre de DEFM	Évolution sur un an (M / M de A-1)
cat. A	9 637	6,4%
cat. B	1 249	4,7%
cat. C	1 879	13,1%
cat. D	290	-0,3%
cat. E	280	23,9%
Total	13 335	7,3%



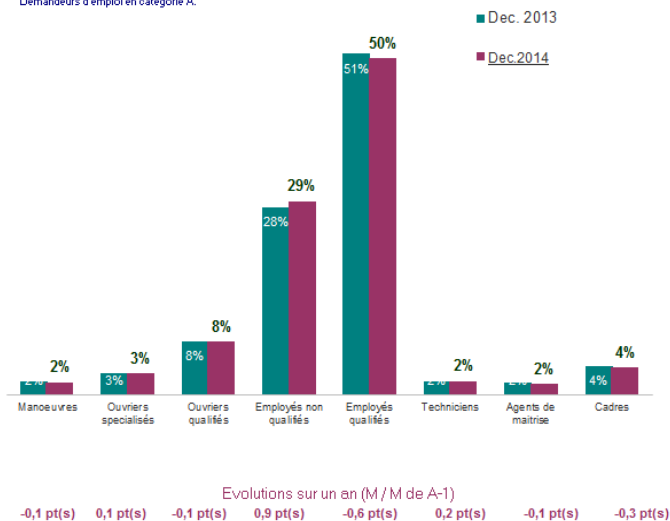
Répartition par niveaux de formation

Demandaurs d'emploi en catégorie A.



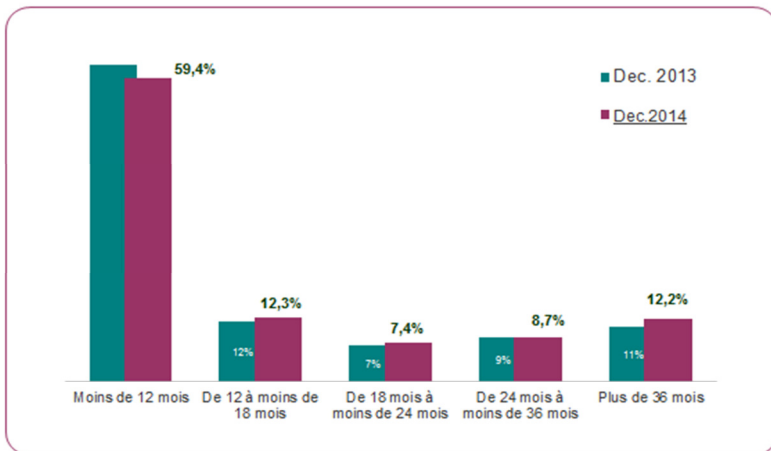
Répartition par qualification

Demandaurs d'emploi en catégorie A.



Répartition par ancienneté d'inscription

Demandeurs d'emploi en catégorie A.



Répartition par âge

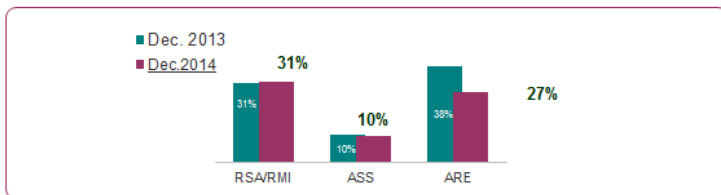
Demandeurs d'emploi en catégorie A.

Dec. 2014



Répartition par principaux type de bénéficiaires d'indemnisation

Demandeurs d'emploi en catégorie A.



Evolution semestrielle des allocataires du RSA

Au 1^{er} juillet 2009, le dispositif du RSA (revenu de solidarité active) a remplacé celui du RMI (revenu minimum d'insertion) et de l'API (allocation Parent Isolé).

Parce qu'il a pour conséquence de modifier les droits d'accès et les nomenclatures, le nouveau dispositif du RSA rend encore difficile la lecture et l'interprétation des premières données disponibles. En effet, le RSA ne se substitue pas au RMI, il est à priori ouvert à un public plus large. Les bénéficiaires du RSA peuvent être également d'anciens bénéficiaires de l'allocation parent isolé (API). Enfin, certains « travailleurs pauvres » peuvent aussi émarger au dispositif RSA, de même que les personnes dont la précarité est liée à la composition familiale du foyer. Il est donc aujourd'hui impossible de comparer les données.

99

Trois catégories du RSA

Les allocataires du « **RSA socle seul** » n'ont pas de revenus du travail. Avant la mesure RSA, ils pouvaient bénéficier du RMI s'ils étaient âgés de plus de 25 ans, ou de l'API s'ils étaient en situation de parent isolé ou de jeunes émancipés ; Les allocataires du « **RSA socle seul** » dans la mesure où ils ne disposent pas de revenus du travail se rapprochent le plus des bénéficiaires du dispositif RMI (voir graphe).

Les allocataires du « **RSA socle + activité** » ont de faibles revenus du travail. Avant la mise en place du RSA, ils pouvaient également bénéficier du RMI ou de l'API. Cependant, au-delà de la période d'intéressement, le bénéfice de leurs revenus du travail aurait été intégralement annulé par une baisse équivalente du RMI ou de l'API.

Les allocataires du « **RSA activité** » ont des revenus du travail modestes qui, avant la mise en place du RSA, ne donnaient lieu à aucun soutien financier.

Habitants et activité

Rappelons qu'à la fin du dispositif RMI, en juin 2009, la ville comptait 4209 bénéficiaires

Les allocataires du RSA en 2014

En décembre 2014, on compte 8696 bénéficiaires du RSA. Sur une année, la tendance est à la hausse du nombre des bénéficiaires du RSA (+ 4%).

Saint Denis	déc- 2014		déc-13	
	total	%	total	%
rsa socle	6281	72,2%	6115	72,6%
rsa activité	1590	18,3%	1529	18,2%
rsa socle +activité	825	9,5%	779	9,2%
total RSA	8696	100%	8423	100%

Source: CAF 93

Caractéristiques des bénéficiaires du RSA en décembre 2014

(toutes catégories)

À l'instar des bénéficiaires du RMI, les bénéficiaires du RSA sont principalement sans revenu professionnel : à titre indicatif, 4704 se déclarent sans activité, 166 chômeurs indemnisés et 1714 chômeurs non indemnisés.

1869 bénéficiaires du RSA (21%) sont en activité professionnelle.

18,3% des allocataires soit 1590 personnes sont dans ce dispositif au registre d'une compensation financière à leurs revenus d'activités modestes (RSA activité). Ces allocataires a priori ne relevaient pas du RMI.

9,5% des allocataires bénéficient du RSA socle + activité compte tenu de leurs faibles revenus du travail.

Situation familiale

Parmi les 8696 allocataires RSA, 6577 vivent sans conjoint avec ou sans enfant (75,6%),

Parmi ces personnes se déclarant sans conjoint : 33,4% vivent seules avec un à trois enfants (2203), principalement des femmes;

155 allocataires vivent seuls avec quatre enfants et plus (1,7%).

En décembre 2014, la population couverte³³ par le RSA représente un total de 19720 personnes (soit 4704 (RSA Activité) ; 12809 (RSA Socle) ; 2207 (RSA Socle+Activité)). En un an, la population couverte par le RSA tend à progresser plus lentement (+4 points) que précédemment (dec 2013-dec 2012, +10 points).

En juin 2011, la population couverte par le RSA est de 16462 personnes et représente 15,3% de la population de Dionysienne

populations couvertes par le RSA				
	ens RSA	RSA activité	RSA socle	RSA socle+activité
dec 2010	14029	3232	9556	1241
juin 2011	16462	3921	11027	1514
dec 2011	16439	3825	10977	1637
juin 2012	16736	4037	10967	1732
dec 2012	17222	4058	11396	1768
juin 2013	18248	4474	11886	1888
dec 2013	18995	4447	12516	2032
juin 2014	19023	4527	12525	1971
dec 2014	19720	4704	12809	2207
évol à 1 an	725	257	293	175
%	3,8	5,8	2,3	8,6
évol à 6 mois	697	177	284	236
%	3,7	4,0	2,3	11,6

Nationalité

59,7% des allocataires du RSA sont français (5192).

Parmi les 3504 allocataires de nationalité étrangère, 68,8% n'ont pas de revenus du travail et relèvent du dispositif RSA socle seul (2410). C'est le cas de 74,5% des allocataires de nationalité française.

Montants moyens

³³ C'est-à-dire les bénéficiaires + les « autres à charges ».

Habitants et activité

Le montant moyen versé aux allocataires du RSA correspond à 438 euros (ensemble RSA)

57,2% des allocataires RSA disposent également d'une aide au logement (soit 4974 allocataires) ;

Il s'agit principalement d'une APL (pour 2869 allocataires)

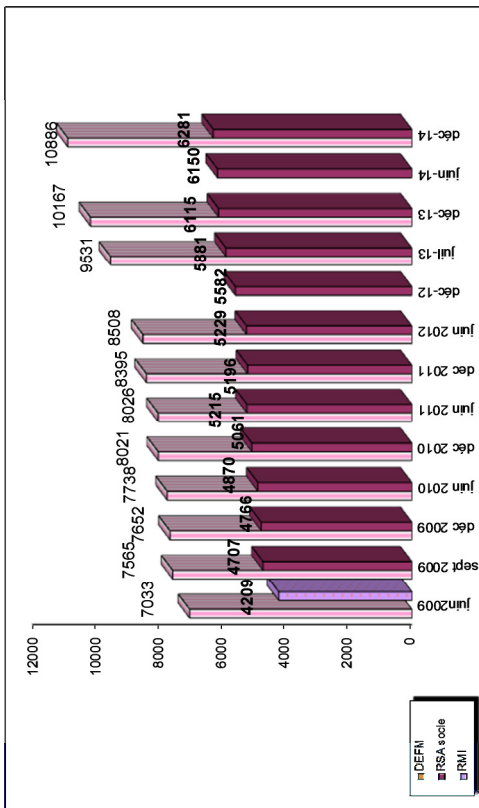
27,3% des allocataires RSA sont hébergés (2375 allocataires)

48,8% des bénéficiaires sont allocataires depuis trois ans et plus, (dont 1173, soit 13% depuis 9 ans et plus), 12,2% des allocataires le sont depuis moins de six mois.

Variations semestrielles des allocataires RSA (socle), et des DEFM (123)

	effectifs	
	RMI	DEFM
juin2009	4209	7033
sept 2009		7985
déc 2009	4707	7652
juin 2010	4766	7738
déc 2010	4870	8021
juin 2011	5061	8026
déc 2011	5215	8395
juin 2012	5196	8508
déc-12	5229	5562
juil-13	5881	9631
déc-13	6115	10167
juin-14	6150	
déc-14	6281	10886
		4,6 %

source: Csl, Pôle emploi
évolution isa 2013-2014



Sommaire des précédents numéros

SDFM 63, juin 2014

Les femmes artistes au cours du temps, Hélène Marquié,
- *Les médiateurs de nuit, entre tranquillité publique et intervention sociale*, Majda Oussaïef - *Les grandes tendances socio – économiques à Saint-Denis, évolution 1999-2010, secteur des études locales*

SDFM 62, décembre 2013

Les services publics, premiers leviers contre les inégalités ?
Panorama des études récentes sur cette question, Noam Léandri,
- **Les effets sociaux des politiques urbaines de démolition/ reconstruction du logement social**, Karine Meslin et Loïc Rousselot, (GERS) - **L'hébergement familial ou chez un tiers. L'instabilité résidentielle au cœur des expériences de la précarité**, Christelle Robiteau et Stéphanie Silvestre

105

SDFM 61, juillet 2013

L'offre d'Objectif Emploi en matière d'insertion sociale et professionnelle à l'échelle des quartiers Irène Jonas - **L'accès à la mission locale selon les quartiers de résidence, l'influence des antennes**, Christine Bellavoine - **Les élections présidentielles et législatives 2012 à Saint-Denis, la mobilisation électorale**, Christine Bellavoine - **Elections présidentielles 2012, Saint-Denis, résultats par bureaux de vote** - **Elections législatives 2012, Saint-Denis, résultats par bureaux de vote** - **Les revenus fiscaux des ménages dionysiens en 2010**, Nadège Turpin,

